

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées



Exercice 2012



Communauté d'Agglomération Royan Atlantique - 107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex
Tél. : 05.46.22.19.20. / Fax : 05.46.05.60.34. Mail : contact@agglo-royan.fr
www.agglo-royan.fr

Préambule

1) Présentation de l'Agglomération Royan Atlantique p 4

2) Présentation du service Assainissement p 5

A) Généralités p 5

B) Le service Assainissement Collectif p 6

1- Les missions p 6

2- Les abonnés p 6

3- Le réseau et les unités de traitement p 7

4- Délégation de Service Public p 7

C) Le Service Public d'Assainissement Non Collectif « SPANC » p 8

1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ? p 8

2- Les missions p 9

3- Les habitations en ANC p 9

3) Bilan technique de l'exercice 2012 p 10

A) Assainissement Collectif p 10

1- Nombre d'abonnés p 10

2- Les abonnés non domestiques p 11

3- Les réseaux de collecte et de transport p 11

4- Les ouvrages d'épuration p 14

5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration p 39

6- Les faits marquants de l'exercice p 43

7- Développement durable p 46

B) Assainissement Non Collectif p 48

1- Nombre d'habitations en ANC p 48

2- Les contrôles réalisés en 2012 p 49

4) Bilan financier de l'exercice 2012 p 56

A) Assainissement Collectif p 56

- 1- Les modalités de tarification p 56
- 2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube p 56
- 3- La facture d'eau p 56
- 4- Les autres recettes d'exploitation p 57
- 5- Synthèse des recettes d'exploitation 2012, la dette P 58
- 6- Dégrevements sur factures suite à des fuites p 58

B) Assainissement Non Collectif p 58

- 1- La tarification p 58
- 2- Les recettes d'exploitation p 58

5) Les indicateurs de performance p 59

A) Assainissement Collectif p 59

B) Assainissement Non Collectif p 60

6) La communication p 61

7) Les orientations pour l'avenir p 65

8) Synthèse p 67

9) Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne p 68

Annexes :

Annexe 1 : Carte de l'Agglomération Royan Atlantique

Annexe 2 : Carte des équipements d'Assainissement Collectif

Annexe 3 : Implantation des dispositifs d'ANC et divers exemples d'installations

Annexe 4 : Les chiffres clés

Préambule

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), qui regroupe, en 2012, 31 communes, s'est vue déléguer la compétence Assainissement sur l'ensemble de son territoire. **Les services rendus aux usagers sont la collecte, le transport et le traitement des eaux usées (Assainissement Collectif) ainsi que le contrôle technique des dispositifs d'Assainissement Non Collectif (Service Public d'Assainissement Non Collectif).**

Conformément au Décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées « RPQS ». Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information auprès des élus et des usagers. De plus, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable.

Les informations présentes dans ce rapport sont tout d'abord la présentation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, de son service Assainissement, puis un bilan technique et financier de l'exercice 2012 sera dressé, les indicateurs de performance pour cet exercice seront indiqués, suivis de la communication réalisée autour de l'assainissement, des orientations pour l'avenir et enfin une synthèse permettra de résumer les informations essentielles. Il sera aussi présenté la note de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur les redevances et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

1) Présentation de l'Agglomération Royan Atlantique (CARA)

L'Agglomération Royan Atlantique, autorisée par les Arrêtés préfectoraux des 18 août et 13 novembre 2006, se compose de 31 communes : Arces-sur-Gironde, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes, Épargnes, Étaules, Floirac, Grézac, La Tremblade, Le Chay, L'Éguille-sur-Seudre, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-sur-Gironde, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Talmont-sur-Gironde et Vaux-sur-Mer.

(Voir annexe 1 : carte de l'Agglomération Royan Atlantique)

Il est à noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, 3 nouvelles communes ont rejoint la CARA à savoir Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet.

Sa population est d'environ 77 000 habitants mais celle-ci passe à plus de 450 000 en période estivale. La plus petite commune compte 48 habitants alors que la ville centre, Royan, approche les 19 000 habitants. 7 villes de plus de 3 000 habitants sont présentes sur le territoire.

Le Pays Royannais est un pays d'eau. Ici, les estuaires de La Gironde et de La Seudre rencontrent l'Océan Atlantique. De hautes falaises calcaires, des plages océanes, des marais doux et salés forment un ensemble environnemental complexe et original. Les activités humaines y sont liées à l'eau que ce soit pour la conchyliculture, le tourisme balnéaire, l'agriculture... Tout ceci impose une protection accrue de notre environnement et notamment grâce à un assainissement des eaux usées efficace au service des usagers et de notre patrimoine naturel.

A) Généralités

L'assainissement des eaux usées désigne l'ensemble des moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des effluents avant leur rejet dans le milieu naturel.

La sensibilité et la diversité de nos milieux récepteurs nous imposent **des rendements épuratoires performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale.** De plus, l'accroissement très important de la population en été nécessite **un surdimensionnement des équipements** (certains sont mis en sommeil l'hiver) et l'utilisation de techniques de traitement différentes selon les charges saisonnières de pollution à traiter.

L'assainissement peut être Collectif (AC), dans ce cas les eaux usées d'un hameau, d'une ville... sont collectées, transportées puis dépolluées dans une unité de traitement (Station d'Épuration « STEP », lagune...) avant rejet dans le milieu naturel. Mais il peut être également **Non Collectif (ANC)**, dans ce cas les maisons ne sont pas raccordées à un réseau public d'assainissement et doivent être équipées d'un dispositif d'ANC assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées de l'habitation sur la parcelle.

Le service Assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 31 communes à la fois pour l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.

Il se compose (au 1^{er} décembre 2012) de 10,5 agents pour assurer l'ensemble de ses missions : 1 ingénieur responsable du service, 6 techniciens et 3,5 assistantes administratives.

Le service assainissement c'est :

- **Plus de 3 000 courriers envoyés** et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...

- **Une commission assainissement présidée par Martial de Villelume** qui s'est réunie 3 fois au cours de l'année pour étudier le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées de la CARA pour l'exercice 2011 « RPQS », l'instauration de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif « PFAC », la programmation de travaux 2013, les tarifs 2013, le nouveau règlement du service assainissement collectif ainsi que l'avenant n°1 au contrat de délégation avec la Compagnie des Eaux de Royan.

- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux « CCSPL » a été réunie à 2 reprises** pour présenter le Rapport Annuel du Délégué et le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux usées de la CARA pour l'exercice 2011 « RPQS » ainsi que le nouveau règlement du service assainissement collectif.

- **25 délibérations prises par le Conseil Communautaire** en 2012 notamment pour des acquisitions de terrains afin d'y implanter des ouvrages, des autorisation de passage de canalisations en domaine privé, la mise en place de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif « PFAC », la présentation du RPQS de l'exercice 2011, les tarifs du service pour l'année 2013, la programmation de travaux 2013, l'exercice de la compétence assainissement dans le cadre de l'intégration des 3 nouvelles communes à la CARA...

- ...

B) Le service Assainissement Collectif

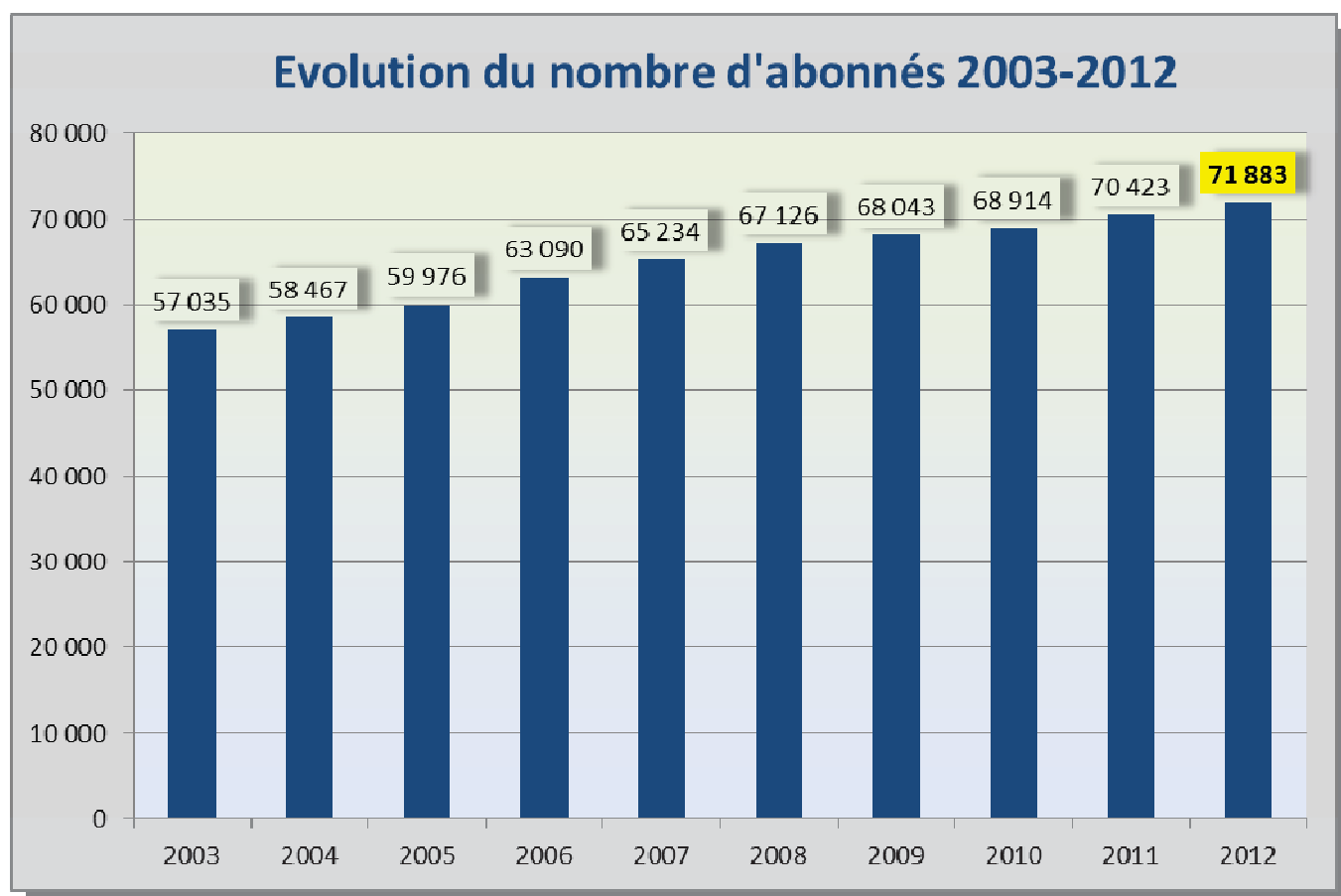
1- Les missions

Les missions de ce service sont :

- assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées,
- élaborer et suivre les programmations annuelles de travaux (extensions et réhabilitations du réseau, construction de nouveaux équipements...),
- l'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme :
 - **599 Permis de Construire ou Permis d'Aménager en 2012** (589 en 2011 soit une hausse de 2 %) notamment 81 à Royan, 66 à St-Palais-sur-Mer, 49 à St-Georges-de-Didonne, 1 à Talmont,...
 - **309 demandes de Certificat d'Urbanisme en 2012** (230 en 2011 soit une hausse de 34 %) notamment 46 à La Tremblade, 43 à Arvert, 40 à Royan, 1 à Barzan,...
- ...

2- Les abonnés

Environ **94 %** des habitations du Pays Royannais bénéficient de ce service et sont raccordées au réseau public d'assainissement soit **71 883 abonnés** au 31 décembre 2012 (1 460 abonnés de plus qu'en 2011 soit 2 % de hausse).



71 883 abonnés au service assainissement collectif
94 % des habitations raccordées au réseau

3- Le réseau et les unités de traitement

(Voir annexe 2 : carte des équipements)

* Le réseau

Le réseau est principalement organisé en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par 909 km de canalisations (684 km en gravitaire et 225 en refoulement) et est équipé de 363 postes de refoulement dont 173 sont télésurveillés.

Il est de type séparatif ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.

* Les unités de traitement

Le traitement des eaux usées est assuré par 5 grandes stations d'épuration « STEP » : Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement exclusivement estival), Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes.

Il est complété par 2 stations d'assainissement semi-collectives à L'Éguille-sur-Seudre/Les Métairies et Semussac/Puyrenaud ainsi que par 10 lagunes à Arces-sur-Gironde, Barzan, Brie-sous-Mortagne / Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde et Talmont-sur-Gironde.

La capacité épuratoire de l'ensemble des équipements est de 323 975 Equivalents Habitants (EH).



5 STEP, 2 unités semi-collectives et 10 lagunes
Capacité Epuratoire totale : 323 975 Equivalents Habitants

4- Délégation de Service Public

La gestion des réseaux et des unités de traitement a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan (CER). L'agglomération reste propriétaire des ouvrages.

Le contrat d'affermage a été signé, après mise en concurrence, le 19 août 2006 entre la CER et la CARA pour une durée de 12 ans. Il prendra donc fin le 18 août 2018.

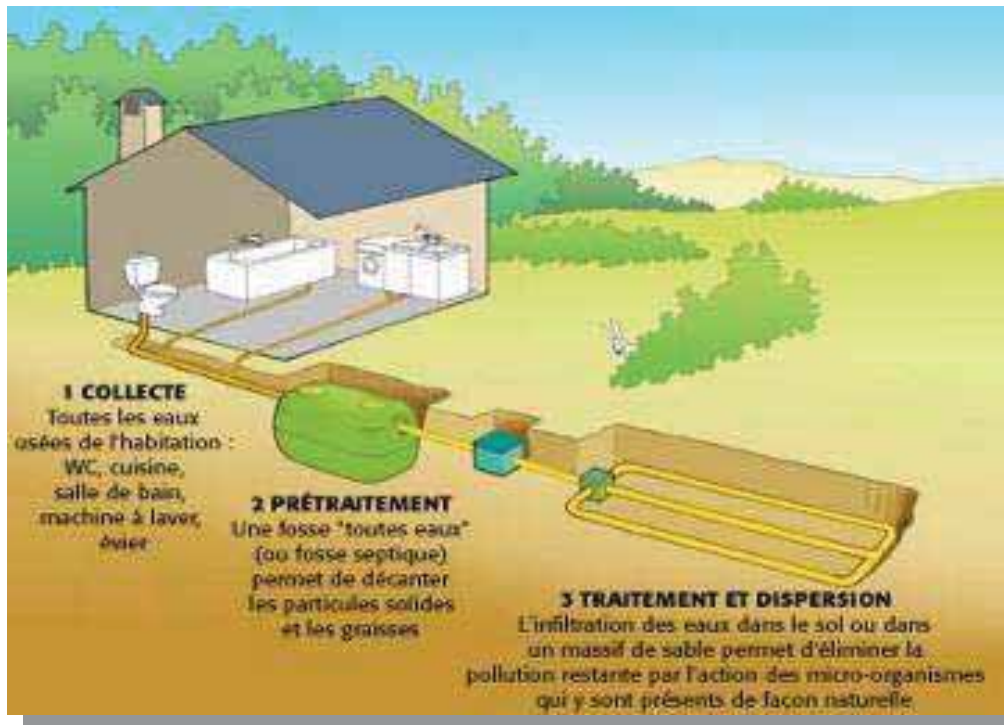
Un avenant n°1 a été signé le 28 décembre.

Compagnie des Eaux de Royan
13 rue Paul-Émile Victor
17640 VAUX-SUR-MER
Tél. : 05.81.31.85.01.
Urgence 24H/24 : 05.81.91.35.02.
www.saur.com

C) Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

1- **Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ?**

Par Assainissement Non Collectif « ANC » on désigne toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.



Les installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.

Elles ne doivent pas présenter de risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles, particulièrement celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).

Leurs caractéristiques techniques et leur dimensionnement doivent être adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés (pédologie, hydrogéologie...).

Le lieu d'implantation tient compte des caractéristiques du terrain (nature du sol et pente) et de l'emplacement de l'immeuble.

(Voir annexe 3 : implantation des dispositifs d'ANC)

Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...

2- Les missions

Comme imposé par la réglementation (Lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 ...), **le SPANC a été créé le 25 janvier 2001** afin d'assurer sur les 31 communes de l'Agglomération les 2 missions principales comme prévues par le dernier arrêté du 27 avril 2012, à savoir :

- **L'examen de la conception et la vérification de l'exécution pour les installations neuves ou à réhabiliter.** Cette vérification peut être réalisée dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le SPANC émet un avis sur le respect de la réglementation technique (Arrêté modifié du 7 septembre 2009, DTU de mars 2007...) du projet présenté par l'utilisateur dans le dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Individuel (DIDAI).

Au moins deux visites sur site sont organisées : la première avec l'utilisateur ou son représentant pour l'examen de la conception et de l'implantation du projet et la deuxième pour la vérification de l'exécution des travaux suivi de l'établissement d'une Attestation de Mise en Service (AMES).

- **La vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes** qui porte sur les points suivants : la vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité, du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, de la réalisation périodique des vidanges, l'accumulation normale des boues et des flottants dans la fosse...

Ce diagnostic est réalisé, commune par commune, en étroite collaboration avec les mairies puisque les maires ont conservé leur pouvoir de police et sont garants de la salubrité publique sur leur commune.

Ces diagnostics ont débuté en 2006.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de toute vente d'une habitation non desservie par le réseau public d'assainissement, le propriétaire doit joindre dans le dossier de diagnostic technique le document établi par le SPANC dans le cadre de la vérification du fonctionnement de l'installation d'Assainissement Non Collectif. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou est inexistant alors un nouveau doit être réalisé à la charge du vendeur.

3- Les habitations en ANC

Les usagers du SPANC sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement.

4 531 habitations sont équipées d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif et plus de 100 installations neuves sont mises en service chaque année.



4 531 installations d'Assainissement Non Collectif

A) Assainissement Collectif

71 883 abonnés
5 347 315 m³ facturés

1- Nombre d'abonnés

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable.

Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2012) :

Communes	Nombre d'habitants (population totale)	Nombre total d'abonnés assainissement (AC + ANC)	Nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement	Taux d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	675	427	176	41
ARVERT	3 203	2 159	2 007	93
BARZAN	459	354	241	68
BOUTENAC-TOUVENT	213	144	96	67
BREUILLET	2 702	1 692	1 481	88
BRIE-SOUS-MORTAGNE	257	160	139	87
CHAILLEVETTE	1 484	921	882	96
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	625	461	188	41
COZES	2 040	1 253	918	73
ÉPARGNES	825	446	86	19
ÉTAULES	2 407	1 458	1 427	98
FLOIRAC	326	186	0	0
GRÉZAC	833	475	182	38
LA TREMBLADE	4 693	5 184	5 079	98
LE CHAY	744	370	245	66
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	922	543	538	99
LES MATHES	1 779	4 618	4 382	95
MÉDIS	2 793	1 551	1 273	82
MESCHERS-SUR-GIRONDE	2 876	3 471	2 991	86
MORNAC-SUR-SEUDRE	854	565	535	95
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 042	738	553	75
ROYAN	18 674	20 418	20 378	99
SAINT-AUGUSTIN	1 281	966	909	94
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 182	8 019	7 939	99
SAINT-PALAIS-SUR-MER	4 082	6 320	6 261	99
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	48	40	0	0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	2 853	1 569	1 487	95
SAUJON	6 923	4 469	4 312	96
SEMUSSAC	2 079	1 236	1 018	82
TALMONT-SUR-GIRONDE	90	148	135	91
VAUX-SUR-MER	3 979	6 053	6 025	99
TOTAL CARA	76 943	76 414	71 883	94

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 347 315 m³ (rappel : le volume facturé en 2011 était de 5 628 188 m³, soit une baisse de 5 %).

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 74,4 m³ pour l'année 2012 (baisse de 7 % par rapport à 2011).

Evolution des volumes facturés 2003-2012 (en m³)

2- Les abonnés non domestiques

Les usagers non domestiques présents sur le territoire de l'Agglomération sont principalement des campings, des magasins. Il y a très peu d'usines raccordées au réseau public d'assainissement. Les eaux usées rejetées dans le réseau sont donc essentiellement de type domestique.

Il y a 5 conventions spéciales de déversement signées avec l'Hôpital de Royan, la Société SODISROY de Royan, la SCA SYNTEANE de Saint-Sulpice-de-Royan, la Société PENAUD de Saujon et la Société VINAIGRES FUCH SAS à La Tremblade.



909 km de réseau sur
29 communes desservies

3- Les réseaux de collecte et de transport

29 communes de l'Agglomération disposent actuellement d'un réseau public d'assainissement.

Les réseaux sont essentiellement organisés en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement (.

Les réseaux sont de type séparatif. Ils permettent la collecte et le transport des eaux usées jusqu'aux unités de traitement.

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2012

Les caractéristiques des réseaux d'assainissement sont présentées dans le tableau suivant :

Unités de traitement	Communes	Linéaire des réseaux d'assainissement collectif			Nombre de postes de refoulement
		Gravitaire (km)	Refoulement (km)	Total (km)	
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER (et STEP LES MATHES-LA PALMYRE l'été)	ARVERT	27,57	14,04	41,61	18
	BREUILLET	21,50	12,41	33,91	20
	CHAILLEVETTE	12,08	7,28	19,36	11
	ÉTAULES	17,64	11,07	28,71	8
	L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	7,06	2,41	9,47	7
	LES MATHES	30,83	23,19	54,02	24
	MÉDIS	19,71	10,07	29,78	14
	MORNAC-SUR-SEUDRE	6,21	2,45	8,66	6
	ROYAN	142,73	13,03	155,76	37
	SAINT-AUGUSTIN	13,40	14,00	27,40	9
	SAINT-PALAIS-SUR-MER	60,81	21,74	82,55	18
	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	24,49	17,79	42,28	13
	SAUJON	45,55	10,94	56,49	30
	VAUX-SUR-MER	46,04	6,82	52,86	12
TOTAL STEP	475,62	167,24	642,86	227	
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	MESCHERS-SUR-GIRONDE	31,27	9,81	41,08	18
	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	60,92	13,09	74,01	27
	SEMUSSAC	13,11	5,11	18,22	10
	TOTAL STEP	105,30	28,01	133,31	55
STEP de LA TREMBLADE	LA TREMBLADE	54,17	11,99	66,16	36
	TOTAL STEP	54,17	11,99	66,16	36
STEP de COZES	COZES	11,45	1,72	13,17	5
Lagune "Les Bretons"	COZES "Les Bretons"	0,27	0	0,27	0
	TOTAL COZES	11,72	1,72	13,44	5
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	7,53	3,86	11,39	8
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	TALMONT-SUR-GIRONDE	2,22	0,98	3,20	2
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	ARCES-SUR-GIRONDE	2,61	1,48	4,09	3
Lagune de LE CHAY	LE CHAY	3,13	1,41	4,54	3
	TOTAL LE CHAY	4,48	1,41	5,89	3
Lagune d'ÉPARGNES	ÉPARGNES	1,93	1,38	3,31	3
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE /BOUTENAC-TOUVENT	BOUTENAC-TOUVENT	3,16	1,30	4,46	3
	BRIE-SOUS-MORTAGNE	2,98	0,86	3,84	4
	TOTAL Lagune	6,14	2,16	8,30	7
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	3,96	1,35	5,31	4
Lagune de GRÉZAC	GRÉZAC	3,24	1,53	4,77	3
Lagune de BARZAN	BARZAN	5,14	2,01	7,15	7
TOTAL CARA		684,06	225,12	909,18	363

Les réseaux sont régulièrement entretenus (curages...) et vérifiés (passages caméra, tests à la fumée...) afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon état. Si besoin des travaux sont réalisés : réparations ponctuelles, réhabilitation complète de tout un tronçon, reprise des tampons des regards de visite...

Les réhabilitations importantes sont décidées chaque année, après examen en commission, par le Conseil Communautaire.

La même démarche est suivie pour les extensions de réseau. Les besoins exprimés par les communes sont étudiés d'un point de vue technique et financier. Les demandes sont ensuite présentées en commission puis la décision est définitivement prise lors d'un Conseil Communautaire (programmation de travaux pour l'année suivante).

Il y a 5 bassins enterrés de stockage en cas de surverse du réseau (ex : bache de Pontailiac).

Sur les **363 postes de refoulement**, 173 sont télésurveillés afin de suivre en continu leur fonctionnement et pouvoir réagir en temps réel en cas d'incident.



Postes de refoulement « Club-Med » aux Mathes et du « Rhâ » à Saint-Palais-sur-Mer.

32 postes de refoulement sont équipés d'un groupe électrogène afin d'assurer un fonctionnement continu des postes les plus importants en cas de coupure EDF.



5 bassins de stockage
363 postes de refoulement
32 unités de lutte contre les odeurs



32 unités de lutte contre les odeurs sont présentes sur le réseau. Le traitement se fait par injection dans les canalisations d'oxygène pur ou d'air comprimé, de sels ferriques ou par traitement physico-chimique, par filtre biologique ou sur charbon actif.

4- Les ouvrages d'épuration

Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

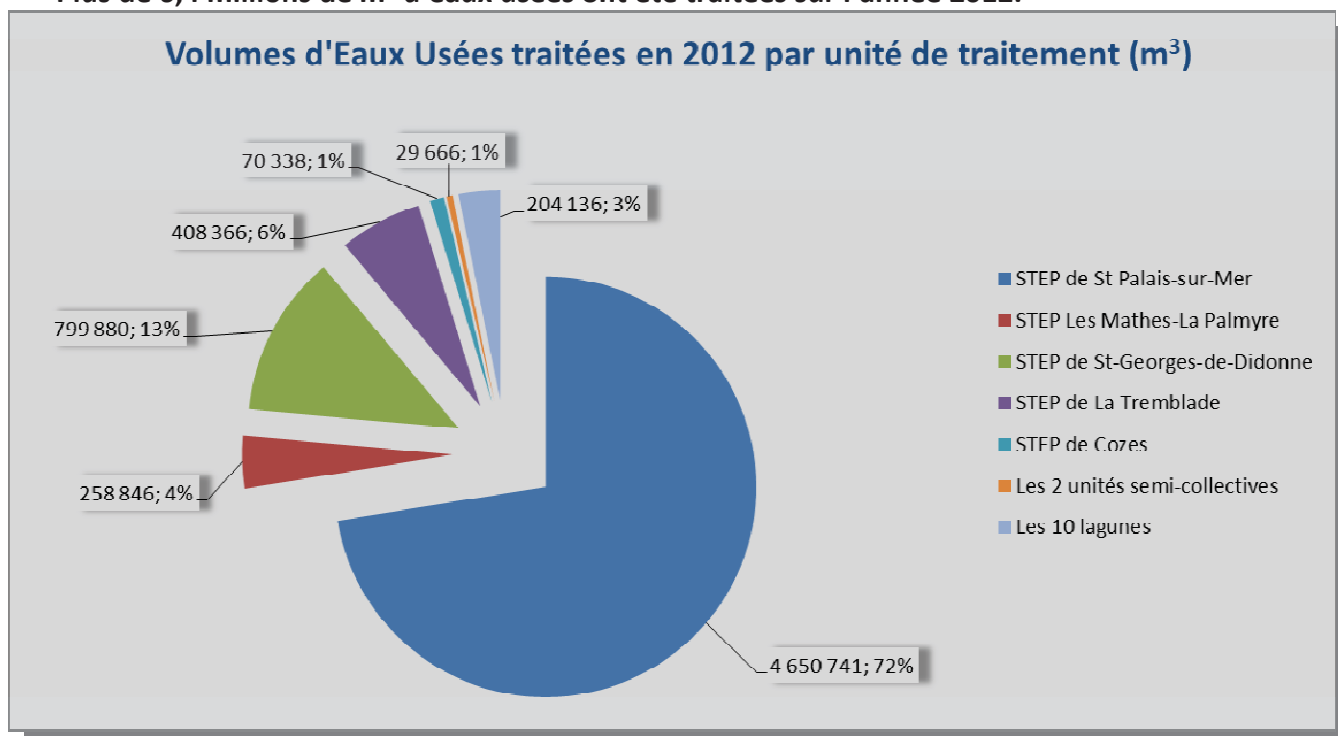
- 5 Stations d'Épuration (STEP),
- 2 unités de traitement semi-collectives,
- 10 lagunes.



**6 421 973 m³ traités
sur l'ensemble des ouvrages**

La capacité épuratoire de l'ensemble des ouvrages est de 323 975 Equivalents Habitants.

Plus de 6,4 millions de m³ d'eaux usées ont été traitées sur l'année 2012.



Les Stations d'Épuration « STEP »

La CARA dispose de 5 Stations d'Épuration décrites ci-après.

(Voir annexe 3 : carte des équipements)

⇒ STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER



STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER
175 000 EH ; 14 communes
4 650 741 m³ traités en 2012

* Descriptif :

Elle est située chemin du Peux-Blanc, aux environs du lieu-dit « La Citerne ».

Elle a été **créée en 1976**, avec la mise en service des tranches 1 et 2 (100 000 EH) en 1977, puis la tranche 3 en 1983 (45 000 EH) et enfin la tranche 4 en 1990 (30 000 EH).

14 communes sont raccordées sur cet ouvrage (Arvert, Breuillet, Chaillevette, L'Éguille-sur-Seudre, Étaules, Les Mathes, Mornac-sur-Seudre, Médis, Royan, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer).

97 % des habitations de la zone sont raccordées au réseau d'assainissement (51 897 abonnés).

Sa **capacité nominale est de 175 000 Equivalents Habitants** soit 25 100 m³/j et 10 300 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011.

* Traitement :



* **Tranches 1 et 2 : boues activées (moyenne charge) précédées d'un traitement physico-chimique l'été (100 000 EH).**

* **Tranches 3 et 4 : traitement physico-chimique associé à un traitement biologique par cultures fixées (75 000 EH).**

* Désinfection des eaux traitées avant rejet.

↳ Rejet à marée descendante au « Puits de l'Auture ».

Réutilisation d'une partie des eaux traitées après désinfection complémentaire pour l'arrosage des golfs de Royan à Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes/La Palmyre.



↳ Laboratoire d'analyses pour le contrôle avant rejet des eaux traitées de toutes les STEP.

↳ Unités de traitement et de compostage des boues.

↳ Unités de traitement des graisses, de lavage des sables et de produits de curage des réseaux d'assainissement.

↳ 3 unités de désodorisation.

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2012

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO ₅	25	8	50 (1)
DCO	125	13	250 (1)
MES	30	13	85 (1)
NTK	30 (2)	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale	Valeurs rédhibitoires
E. Coli (u/100 mL)	1 000 (1)	20 000
Entérocoques (u/100 mL)	1 000 (1)	4 000
Entérovirus (pfu/10 L) (2)	0	

(1) La concentration maximale devra être respectée dans 90 % des cas au moins, sans que la valeur rédhibitoire ne soit jamais dépassée.

(2) pfu : partie formant unité.

* Bilan 2012 :

Il y a eu **4 650 741 m³ d'eaux usées traitées en 2012** (4 085 123 m³ en 2011 soit une hausse de 14 %). La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 12 742 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	299	426
DCO	678	930
MES	416	756
NTK	77	96
Pt	11	13

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	8	40	16	22	6

Bactériologie : 5 dépassements de la norme E. COLI (sur 64 mesures) et 2 dépassements en Streptocoques fécaux (sur 64 mesures).

Ces dépassements sont liés aux essais réalisés sur les UV mis en place pour la désinfection.

⇒ STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE



STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
64 000 EH ; 3 communes
799 880 m³ traités en 2012

* Descriptif

Elle est située au 281 avenue du 107^{ème} régiment d'infanterie au lieu-dit « La Casse à Thion ».

Elle a été **créée en 1976** (21 000 EH) puis agrandie en 1980 (42 000 EH). Un bassin tampon a été mis en place en 1992 et enfin un agrandissement a eu lieu en 2000 (64 000 EH).

3 communes sont raccordées sur cette STEP : Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne et Semussac.

94 % des habitations de la zone sont raccordées au réseau d'assainissement (11 948 abonnés).

Sa **capacité nominale est de 64 000 Equivalents Habitants** soit 9 600 m³/j et 3 840 Kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 28 mai 1999 portant modification des arrêtés du 19 octobre 1998 et du 30 novembre 1998.

* Traitement



* **Boues activées en aération prolongée précédées d'un traitement physico-chimique l'été.**

* Filtration et désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.

↳ Rejet dans le marais de « Chenaumoine ».

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Unité de dépotage des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif (réception possible 7j/7 et 24h/24 par badge).

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)		Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)		Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhitoires (mg/L)
	hiver	été	hiver	été		
DBO ₅	25 (1)	25 (1)	80 (1)	80 (1)	3	50 (2)
DCO	90 (1)	90 (1)	75 (1)	75 (1)	5	250 (2)
MES	10 (1)	20 (1)	90 (1)	90 (1)	5	85 (2)
NTK	15 (1)	15 (1)	90 (1)	70 (1)		
Pt	10 (1)	10 (1)	60 (1)	80 (1)		

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhitoires.

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL) (1)	100
Coliformes fécaux (ufc/100mL) (1)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000
Entérovirus (u/10 L)	0
Salmonelles (ufc/L)	0
Helminthes (œuf viable et pathogène/L)	1

(1) au choix entre les 2 paramètres.

★ Bilan 2012 :

Il y a eu **799 880 m³ d'eaux usées traitées en 2012** (760 316 m³ en 2011 soit une hausse de 5 %).
La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 2 191 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	368	470
DCO	800	1 050
MES	413	566
NTK	89	129
Pt	12	15

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	4	31	8	4	4
Rendement moyen (%)	99	96	98	96	96

Bactériologie : Aucun dépassement de norme pour la bactériologie.

⇒ STEP de LA TREMBLADE



STEP LA TREMBLADE
24 000 EH
408 366 m³ traités en 2012

* Descriptif

Elle se situe chemin de la volière au lieu-dit « Les brandes ».

Elle a été créée en 1966 puis modifiée en 1976 (16 000 EH). Il y a eu la création d'un bassin à marée en 1979 puis un agrandissement en 2000 (24 000 EH).

Seule la commune de LA TREMBLADE est raccordée sur cette STEP.

98 % des habitations de la zone sont raccordées au réseau d'assainissement (5 079 abonnés).

Sa **capacité nominale est de 24 000 Equivalents Habitants** soit 3 260 m³/j et 1 565 kg DBO₅/j. Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 17 février 1998.

* Traitement



* **Boues activées en aération prolongée précédées d'une décantation primaire l'été.**

* Filtration et désinfection par chloration dans un canal de contact.

↳ Rejet à marée descendante dans « l'estuaire de la Seudre » sous le pont reliant La Tremblade à Marennes.

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Unité de traitement des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif.

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO ₅	15 (1)	97 (1)	2	50 (2)
DCO	50 (1)	95 (1)	2	250 (2)
MES	15 (1)	98 (1)	2	85 (2)

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2012

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25° C.

La concentration en chlore résiduel en sortie du bassin à marée ne doit pas dépasser 0,8 mg/L sur 24h.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (<i>ufc/100 mL</i>)	1 000
Streptocoques fécaux (<i>ufc/100 mL</i>)	1 000

* Bilan 2012 :

Il y a eu **408 366 m³ d'eaux usées traitées en 2012** (405 443 m³ en 2011 soit une hausse de 1 %).
La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 1 119 m³.

Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	435	620
DCO	1 006	1 847
MES	525	953
NTK	100	132
Pt	13	16

Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	6	34	10	8	3
Rendement moyen (%)	99	97	98	92	76

Bactériologie : Aucun dépassement de norme pour la bactériologie.

⇒ STEP de COZES



STEP COZES
3 000 EH
70 338 m³ traités en 2012

* Descriptif

Elle est située route de Saintes.

Elle a été créée en 1975 pour 1 400 EH puis a été refaite en 2011 avec augmentation de la capacité épuratoire (3 000 EH).

Seule la commune de Cozes est raccordée sur cette STEP (918 abonnés).

Sa capacité nominale est de 3 000 Equivalents Habitants soit 450 m³/j et 180 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de fin d'instruction de déclaration préfectorale du 21 mai 2008.

* Traitement



* **Boues activées en aération prolongée.**

* Désinfection des eaux traitées avant rejet.

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « la Cozillone ».

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	20
DCO	90
MES	35
NGL (azote global)	10
Pt	2

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000

* Bilan 2012 :

Il y a eu **70 338 m³ d'eaux usées traitées en 2012** (68 768 m³ en 2011 soit une hausse de 2 %).
La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 193 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	443	540
DCO	960	1 216
MES	436	775
NGL (azote global)		
Pt	14	17

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	3	30	7	14	1

Bactériologie : Aucun dépassement de norme pour la bactériologie.

⇒ STEP Les MATHES-LA PALMYRE



STEP LES MATHES-LA PALMYRE
52 000 EH (fonctionnement estival)
258 846 m³ traités en 2012

* Descriptif :

Elle est située allée du carré d'As, à côté de l'hippodrome à la Palmyre.

Elle a été mise en service en juillet 2008.

Sa **capacité nominale est de 52 000 Equivalents Habitants**, soit 6 500 m³/j.

Son **fonctionnement est exclusivement estival** afin de faire face au pic de fréquentation touristique de la commune et ainsi délester la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER.

Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011.

* Traitement



* **Après un prétraitement les eaux usées sont traitées par des biofiltres.** Tous les ouvrages sont situés à l'intérieur d'un bâtiment et une désodorisation est effectuée afin de ne provoquer aucune gêne pour le voisinage.

- * Désinfection par rayonnement UV des eaux traitées avant rejet.
- * Traitement des boues par tables d'égouttage et filtres-presses.

* Bilan 2012 :

Il y a eu **258 846 m³ d'eaux usées traitées en 2012** (225 178 m³ en 2011 soit une hausse de 15 %).

La moyenne journalière reçue à la STEP a été d'environ 2 100 m³ (lors de sa période de fonctionnement).

↳ Le rejet des eaux traitées est fait avec celui de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER, après passage dans des bassins à marée, les eaux traitées sont évacuées au « Puits de l'Auture ». Les résultats d'analyses sont ceux du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer/Les Mathes.

Les unités de traitement semi-collectives

Il y a 2 unités semi-collectives pour assurer le traitement des eaux usées de hameaux éloignés des centres bourgs.

STEP de SEMUSSAC-Puyrenaud



STEP PUYRENAUD
350 EH
28 266 m³ traités en 2012

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Puyrenaud » à SEMUSSAC.

Elle a été créée en 1996 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Trignac-La Vallade ».

Sa **capacité nominale est de 350 Equivalents Habitants** soit 52,5 m³/j et 20,2 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 décembre 1996.

* Traitement



* Après un prétraitement et une décantation primaire, **les eaux sont traitées par lits bactériens de type Bioclère**. Les eaux traitées subissent un traitement tertiaire par filtration sur sable et chloration.

↳ Rejet des eaux traitées dans un fossé aboutissant au marais de « Chenaumoine ».

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125
MES	35
NTK	40

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2012

La bactériologie :

Streptocoques fécaux < 1 000 UFC / 100 mL.

Le pH doit être compris entre 5,5 et 8,5.

* Bilan 2012 :

Il y a eu **28 266 m³ d'eaux usées traitées en 2012** (24 474 m³ en 2011 soit une hausse de 15 %).
La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 77 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	648	810
DCO	1 128	1 449
MES	582	710
NTK	130	161
Pt	17	22

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	8	73	22	60	8
Rendement moyen (%)	99	94	96	54	53

Bactériologie : Aucun dépassement de norme pour la bactériologie.

A noter : Le sable des filtres a été changé fin 2010 ce qui a permis une nette amélioration de la qualité du traitement avec des concentrations rejetées environ divisées par 3.

⇒ STEP de l'Éguille-Les Métairies

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Métairies » à L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE.

Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues de ce hameau.

Sa **capacité nominale est de 25 Equivalents Habitants**, soit 4 m³/j et 1,5 kg DBO₅/j.



STEP LES MÉTAIRIES
25 EH
1 400 m³ traités en 2012

* Traitement

* Après un **prétraitement par une fosse toutes eaux, les effluents sont traités par un filtre à sable** (3 compartiments en fonctionnement alterné).

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.



↳ Les valeurs guides de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	30
DCO	120
MES	30

* Bilan 2012 :

Il y a eu **1 400 m³ d'eaux usées traitées en 2012** (1 456 m³ en 2011 soit une baisse de 4 %).
La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 4 m³

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	210
DCO	456
MES	141
NTK	73
Pt	9

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	7	49	25	35	8
Rendement (%)	97	89	82	52	15

1 analyse prévue et réalisée.

En l'absence de canal de mesure, les prélèvements sont réalisés dans un regard de visite ce qui altère la qualité du prélèvement.

Les lagunes

Il y a **10 lagunes** permettant le traitement des eaux usées des communes rurales.

⇒ Lagune d'ARCÈS-SUR-GIRONDE



LAGUNE ARCÈS-SUR-GIRONDE
500 EH
17 063 m³ traités en 2012

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Près du Breuil ».

Elle a été **créée en 1993** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du Bourg.

Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 25 juin 1993.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet dans le ruisseau « Le Godard ».

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	30
DCO	90
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL

* Bilan 2012 :

Il y a eu **17 063 m³ d'eaux usées traitées en 2012** (14 802 m³ en 2011 soit une hausse de 15 %).

La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 47 m³

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	460
DCO	1 049
MES	417
NTK	81
Pt	10

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	7	81	12	10	8
Rendement (%)	98	92	97	88	23

1 analyse prévue et réalisée.

Bactériologie : Aucun dépassement de normes pour la bactériologie.

⇒ Lagune de BARZAN

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « la Providence ».

Elle a été créée en 2007 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg et des hameaux « Les Monards », « chez Garnier » et « chez Grenon ».

Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 9 novembre 2005.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet dans le ruisseau « Le Désir ».



LAGUNE BARZAN
500 EH
17 796 m³ traités en 2012



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DCO	125
MES	150

Rendement minimum de 60 % sur l'azote total et le phosphore.

Bactériologie : E. COLI < 1 000 UFC/100 mL

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2012

* Bilan 2012 :

Il y a eu **17 796 m³ d'eaux usées traitées en 2012** (16 254 m³ en 2011 soit une hausse de 9 %).
La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 49 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	200
DCO	668
MES	346
NTK	49
Pt	9

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	13	72	21	9	4
Rendement (%)	94	89	94	82	56

1 analyse prévue et réalisée.

Bactériologie : 1 dépassement de norme pour E. COLI.

↳ Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE et BOUTENAC-TOUVENT



LAGUNE BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT
700 EH
18 347 m³ traités en 2012

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Quartier de la Corne » à BRIE-SOUS-MORTAGNE.

Elle a été **mise en service en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Brie-sous-Mortagne et du hameau de « Touvent ».

Sa **capacité nominale est de 700 Equivalents Habitants**, soit 105 m³/j et 42 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 décembre 2003.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2012

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125
MES	150

* Bilan 2012 :

Il y a eu **18 347 m³ d'eaux usées traitées en 2012** (12 607 m³ en 2011 soit une hausse de 46 %).
La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 50 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	430
DCO	1 119
MES	386
NTK	97
Pt	11

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	6	115	13	12	6
Rendement (%)	99	90	97	88	45

1 analyse prévue et réalisée.

⇒ Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET

* Descriptif



LAGUNE CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET
600 EH
35 919 m³ traités en 2012

Elle est située au lieu-dit « Les prés de la rivière ».

Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues des bourgs de CHENAC et SAINT-SEURIN-D'UZET.

Sa **capacité nominale est de 600 Equivalents Habitants** soit 72 m³/j et 36 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 5 novembre 2003.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Infiltration des eaux traitées dans une roselière.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25 (sur échantillon filtré)
DCO	125 (sur échantillon filtré)
MES	150

* Bilan 2012 :

Il y a eu **35 919 m³ d'eaux usées traitées en 2012** (26 741 m³ en 2011 soit une hausse de 34 %).
 La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 98 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	230
DCO	438
MES	192
NTK	56
Pt	8

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	8	67	15	6	4
Rendement (%)	97	85	92	89	50

1 analyse prévue et réalisée.

⇒ Lagune de COZES – Les Bretons



LAGUNE COZES – LES BRETONS
50 EH

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « les Bretons » à COZES.

Elle a été **créée en 1983** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Les Bretons ».

Sa **capacité nominale est de 50 Equivalentes Habitants**, soit 7,5 m³/j et 3 kg BDBO₅/j.

Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.



* Bilan 2012 :

Il n'y a pas d'analyse réalisée sur les effluents de cette lagune.

⇒ Lagune d'ÉPARGNES

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Maine Suchard ».
 Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg.
 Sa **capacité nominale est de 250 Equivalents Habitants**, soit 38 m³/j et 15 kg DBO₅/j.
 Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 octobre 2002.



LAGUNE ÉPARGNES
250 EH
8 775 m³ traités en 2012

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel**
 (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées en été,
 dans 2 bassins (2* 3 020 m²).



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25 (sur échantillon filtré)
DCO	125 (sur échantillon filtré)
MES	150

* Bilan 2012 :

Il y a eu **8 775 m³ d'eaux usées traitées en 2012** (6 227 m³ en 2011 soit une hausse de 41 %).
 La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 24 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	380
DCO	1 046
MES	532
NTK	99
Pt	13

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	5	52	4	12	7
Rendement (% sur 24 h)	99	95	99	88	46

1 analyse prévue et réalisée.

⇒ Lagune de GRÉZAC

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Sous les Bois ».

Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 avril 2006.



LAGUNE GRÉZAC
500 EH
16 133 m³ traités en 2012

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel**
(3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins
d'infiltration (2 * 300 m²).



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125

* Bilan 2012 :

Il y a eu **16 133 m³ d'eaux usées traitées en 2012** (22 240 m³ en 2011 soit une baisse de 27 %).
La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 44 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	460
DCO	1 064
MES	506
NTK	97
Pt	14

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	6	95	15	33	8
Rendement (% sur 24 h)	99	91	97	66	43

1 analyse prévue et réalisée.

⇒ Lagune de LE CHAY



LAGUNE LE CHAY
500 EH
16 895 m³ traités en 2012

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Pièces de l'Etang ».

Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 25 septembre 2000.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel**
 (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans
 2 bassins d'infiltration (2 * 410 m²).

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	35

Ou 60 % de rendement sur la DBO₅ et la DCO.

* Bilan 2012 :

Il y a eu **16 895 m³ d'eaux usées traitées en 2012** (15 240 m³ 2011 soit une hausse de 11 %).
 La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 46 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	490
DCO	1 122
MES	441
NTK	116
Pt	15

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	12	82	18	31	3
Rendement (% sur 24 h)	98	93	96	73	80

1 analyse prévue et réalisée.



⇒ Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE



LAGUNE MORTAGNE-SUR-GIRONDE
1 500 EH
43 234 m³ traités en 2012

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Mottes ».

Elle a été **créée en 1987** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

Sa **capacité nominale est de 1 500 Equivalents Habitants**, soit 225 m³/j et 90 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 15 juillet 1987.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel**
 (3 bassins en série).

↳ Rejet des eaux traitées dans
 les canaux rejoignant la Gironde.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h) après filtration
DBO ₅	30
DCO	90
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes totaux < 100 UFC/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 28°C.

* Bilan 2012 :

Il y a eu **43 234 m³ d'eaux usées traitées en 2012** (41 750 m³ en 2011 soit une hausse de 4 %).
 La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 118 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	403	490
DCO	919	985
MES	388	454
NTK	96	104
Pt	12	14

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	8	111	28	11	5
Rendement moyen (%)	98	88	93	89	58

1 analyse hors norme pour la DCO et 1 hors norme pour MES. Il est à noter que la qualité du rejet s'est améliorée les 2 dernières années.

Bactériologie : 3 analyses hors normes pour les Coliformes Totaux.

↳ Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE



LAGUNE TALMONT-SUR-GIRONDE
500 EH
7 084 m³ traités en 2012

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les tamarins ».

Elle a été **créée en 1991** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau « Le Cailleau ».

Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 26 novembre 1990.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	40
DCO	120
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL
- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 25°C.

* Bilan 2012 :

Il y a eu **7 084 m³ d'eaux usées traitées en 2012** (8 568 m³ en 2011 soit une baisse de 17 %).
La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 19 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	430
DCO	948
MES	250
NTK	119
Pt	10

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

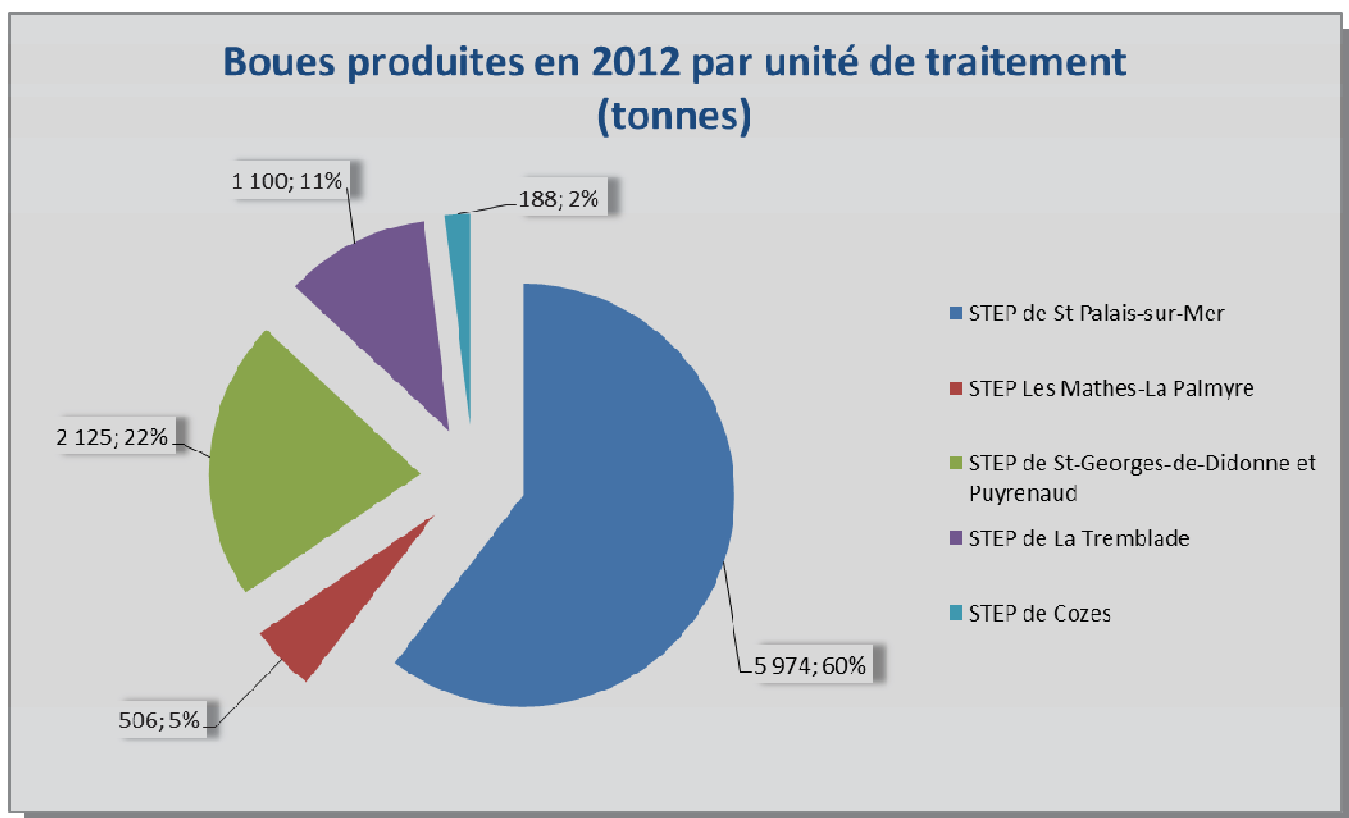
En l'absence de rejet, il n'a pas pu être réalisé de prélèvements en sortie de lagune et donc il n'y a pas eu de mesure de la qualité du rejet.

5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration

* Les boues

↳ Production et qualité

L'ensemble des ouvrages d'épuration de l'Agglomération a produit **9 893 Tonnes de boues** soit **2 937 Tonnes de Matières Sèches** (2 600 Tonnes de MS en 2011 soit une hausse de 13 %).



↳ STEP DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

• Traitement

- Boues issues des tranches 1 et 2 :

Épaississement dans un épaisseur hersé puis déshydratation par centrifugeuses et chaulage puis valorisation en agriculture. (silo de stockage de 3 600 m³ situé à Saint-Sulpice-de-Royan).

- Boues issues des tranches 3 et 4 :

Ajout de chlorure ferrique et de lait de chaux puis déshydratation par 2 filtres presses (110 plateaux chacun) et stockage de ces boues solides chaulées sur une aire bétonnée dans l'enceinte de la station.

- Production

5 974 Tonnes produites en 2012 (6 240 Tonnes en 2011). **2 013 Tonnes de Matières Sèches.**
Siccité moyenne de 33,3 % pour les tranches 1 et 2 et siccité moyenne de 39,4 % pour les tranches 3 et 4.

- Qualité des boues

- **Boues issues des tranches 1 et 2** : 100 % de boues produites conformes.
- **Boues issues des tranches 3 et 4** : 100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

- Traitement

Épaississement dans 2 épaisseurs hersés puis déshydratation sur 2 filtres à bandes presseuses et chaulage avant valorisation par épandage agricole (silo de stockage de 3 000 m³ situé à Cozes).

- Production

2 125 Tonnes produites en 2012, y compris les boues issues de Puyrenaud (2 295 Tonnes en 2011). **472 Tonnes de Matières Sèches.**
Siccité moyenne de 22,2 %.

- Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de LA TREMBLADE

- Traitement

Épaississement dans un épaisseur hersé puis déshydratation sur filtre à bandes presseuses et chaulage (silo de stockage sur la commune du Gua : 1 000 m³).

- Production

1 100 Tonnes produites en 2012 (1 276 Tonnes en 2011). **195 Tonnes de Matières Sèches.**
Siccité moyenne 17,7 %.

- Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de COZES

- Traitement

Traitement sur site par centrifugation et chaulage.

- Production

188 Tonnes produites en 2012. **39 Tonnes de Matières Sèches.**

Siccité moyenne 21 %.

- Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP des MATHES-LA PALMYRE

- Traitement

Épaississement sur 2 tables d'égouttage puis déshydratation par 2 filtres presses et chaulage.

- Production

506 Tonnes produites en 2012 (485 Tonnes en 2011). **218 Tonnes de Matières Sèches.**

Siccité moyenne 43 %.

- Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ Le devenir des boues

La destination finale des boues issues des STEP du Pays Royannais est la valorisation agricole.

L'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011 fixe les prescriptions techniques générales et particulières applicables aux opérations d'épandage en milieu agricole des boues résiduelles des stations d'épuration de la CARA.

Il y a 60 agriculteurs associés pour cette valorisation agricole des boues. La surface totale du périmètre d'épandage est de 3 349,55 ha sur 817 parcelles **situées sur 54 communes.** La **superficie épandable est de 3 269,06 ha.**

Un suivi agronomique est réalisé par la Chambre d'Agriculture qui apporte également des conseils de fertilisation aux agriculteurs associés.

Les boues sont fournies et épandues gratuitement sur les parcelles.



* Les refus de grilles en entrée de STEP

Les refus de grilles sont éliminés avec les ordures ménagères.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 24,6 m³
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 2 600 kg
- STEP de LA TREMBLADE : 4 700 kg (y compris les refus de grilles des matières de vidange)
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 5 600 kg
- STEP de PUYRENAUD : 1 150 kg

* Les refus de grilles des matières de vidange

- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 10 750 kg
- STEP de LA TREMBLADE : compris dans les refus de grilles en entrée de STEP

* Les sables

Les sables sont en partie réutilisés après traitement lors des travaux de voirie.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 173,5 m³
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 40,84 m³
- STEP de LA TREMBLADE : 14 m³
- STEP de COZES : 0 m³
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 12 m³

Apport à la STEP de St Palais-sur-Mer de 230,4 m³ de résidus de nettoyage des réseaux, postes de refoulement...

* Les graisses

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 80 m³
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 56 m³
- STEP de LA TREMBLADE : 48 m³
- STEP de COZES : 27 m³
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 20 m³

Apport à la STEP de St Palais-sur-Mer de 140,4 m³ de graisses.

* Les apports de matières de vidange

- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : **5 555 m³** (6 224 m³ en 2011 soit baisse de 11 %)
- STEP de LA TREMBLADE : **4 644 m³** (4 632 m³ en 2011)

6- Les faits marquants de l'exercice

↳ Création du réseau public de collecte des eaux usées et d'une unité de traitement par filtres plantés de roseaux pour le lieu-dit « Mageloup » sur la commune de Floirac

Quelques chiffres : environ 70 branchements, plus de 2 400 m de canalisations gravitaires, environ 800 m de refoulement, 2 postes de pompage, 1 unité de traitement de 320 Equivalents Habitants, 480 m² de filtres plantés de roseaux.

Coût des travaux : **927 379 € HT** (624 944 € HT pour les canalisations, 49 795 € HT pour les postes de refoulement et 252 640 € HT pour l'unité de traitement).

Coût de la maîtrise d'œuvre : 31 972 € HT.



↳ Instauration de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif « PFAC ».

Elle a été créée par l'article 30 de la loi du 14 mars 2012 de finances rectificative 2012 et codifié par l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique.

Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

La PFAC vient en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE).

La PFAC est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeuble devant se raccorder à un réseau public d'assainissement :

- habitations neuves réalisées postérieurement au réseau,
- et habitations existantes nouvellement desservies par un réseau.

La PFAC est exigible à la date du raccordement.

Son **montant est de 1 000 € par logement.**

La PFAC « assimilés domestiques » est calculée selon les modalités suivantes :

- 1 000 € par tranche de 150 m² de surface de plancher pour les Restaurants-Hôtels –Cliniques,
- 1 000 € par tranche de 10 emplacements pour les campings,
- 1 000 € par unité professionnelle autre (bureaux, ateliers, commerces...).

↳ **Signature en décembre 2012 de l'avenant n° 1 au contrat de délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif entre la CARA et la Compagnie des Eaux de Royan.**

En effet, depuis l'entrée en vigueur de ce contrat d'affermage le 19 août 2006, des évolutions significatives sont intervenues, tant sur les aspects techniques (dont de nouveaux ouvrages à exploiter et à intégrer dans le périmètre affermé), que sur les aspects réglementaires (nouvelles réglementations, nouveaux arrêtés préfectoraux) et financiers (substitution d'indices dans les formules d'indexation), etc.

De plus, le contrat d'affermage initial prévoit dans son article 39 qu'à la moitié de la durée d'exécution du contrat il est prévu que le niveau du tarif Fermier et la composition de la formule d'actualisation soient soumis à réexamen.

De ce fait, il était nécessaire de modifier certaines clauses du contrat d'affermage par la passation d'un avenant.

Il est à noter que cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le contrat initial.

↳ **Approbation du nouveau règlement du Service Public d'assainissement collectif des eaux usées de la CARA** (Délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2012 dans le cadre de l'avenant n°1 au contrat de délégation).

En effet, le précédent règlement nécessitait d'être actualisé pour le faire correspondre aux nouveaux textes réglementaires, l'adapter par rapport aux nouvelles obligations...

↳ **Mise en place de mesures de micropolluants dans les eaux traitées des STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER / LES MATHES ; SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE et LA TREMBLADE.**

Ces mesures font suites à la directive 2000/60/CE « cadre sur l'eau », à la circulaire du 29 septembre 2010 et aux arrêtés préfectoraux du 28 novembre 2011 (pour Saint-Georges-de-Didonne et La Tremblade) et du 27 décembre 2012 venant en complément de l'arrêté du 26 janvier 2011 (pour Saint-Palais-sur-Mer).

↳ **Bilan des tests à la fumée :**

Afin d'améliorer le fonctionnement de nos ouvrages, notamment des réseaux, et garantir un traitement optimal des eaux usées, nous réalisons depuis 2010 une importante campagne de tests à la fumée dans le but de détecter les arrivées d'eaux pluviales dans l'assainissement.

C'est la société AQUALIS qui est en charge de ces vérifications. Suite à un premier passage avec tests à la fumée à partir du réseau public « **phase 1** », des rendez-vous ont été pris avec les propriétaires dont les branchements ont été repérés anormaux afin de vérifier la non-conformité et d'apporter tous les conseils nécessaires afin de rétablir la situation « **phase 2** ». Après mise en demeure, de nouvelles vérifications ont été réalisées pour s'assurer de la bonne réalisation des travaux « **phase 3** ».

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2012

COMMUNE et Linéaire inspecté	Phase 2		Phase 3	
	Surface non-conforme (m ²)	Nombre de défauts	Surface non-conforme (m ²)	Nombre de défauts
LES MATHES - 43,876 km (toute la commune + les campings et les résidences) (phase 1 : décembre 2010-janvier 2011 et mars-avril 2011)	4 435	48	2 890	40
	juillet-septembre 2011 et juin 2011-avril 2012		octobre 2011	
SAUJON – 52,122 km (toute la commune) (phase 1 : avril-mai 2011)	5 336	55	604	9
	juin-septembre 2011		juillet 2011-mars 2012	
BOUTENAC-TOUVENT – 3,600 km (toute la commune) (phase 1 : février 2012)	115	1	0	0
	avril-juin 2012		juin 2012	
BRIE-SOUS-MORTAGNE – 2,569 km (toute la commune) (phase 1 : décembre 2012)	45	1	0	0
	janvier-avril 2013		février 2013	
SAINT-PALAIS-SUR-MER – 20,800 km (bassins versants de Bernezac et de Courlay) (phase 1 : février 2012)	1 077	26	66	2
	avril-juin 2013		février 2013	
VAUX-SUR-MER – 50,300 km (toute la commune) (phase 1 : janvier-février 2012)	3 874	47	572	9
	mai-octobre 2012		février-mai 2013	
MESCHERS-SUR-GIRONDE – 12,098 km (Bassins versants du Peyrat et du Port) (phase 1 : mars-avril 2011 et novembre 2011)	1 584	32	1 000	5
	juin-septembre 2011 et février-mai 2013		octobre 2011 et juin 2013	
ARVERT – 27,296 km (toute la commune) (phase 1 : mai 2012)	391	12	95	2
	janvier 2013		mai 2013	
LA TREMBLADE – 2,049 km (bassins versants Maréchal Foch et Le Petit Pont) (phase 1 : décembre 2012)	130	2	0	0
	janvier-avril 2013		mai 2013	
TOTAL	16 987	224	5 227	67

Il y a eu 11 760 m² de surfaces actives déconnectées du réseau soit 69 % de mise en conformité pour 157 défauts corrigés soit 70 % de correction.

De nouvelles procédures seront lancées pour éliminer les défauts restants.

↳ **Extension de réseaux** notamment à COZES (boulevard de Bonne nouvelle / La Grande Herbaude / route de Mombeuille) ; LES MATHES (rue Chalarol) ; MÉDIS (secteur des Audouins-Enclave du Clouzit), SAUJON (route de l'Ilate)...

↳ **Réhabilitation de réseaux** notamment à COZES (route de Bordeaux) ; LA TREMBLADE (boulevard du Maréchal Joffre) ; SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE (route de Bordeaux/bd du Colonel Andrieux) ; SAINT-PALAIS-SUR-MER (avenue de Pontailac) ; SAINT-SULPICE-DE-ROYAN (chemin de la Messe) ; SAUJON (route de Cozes/route des Ecluses)...



↳ **Hydrocurage préventif de 113,54 km de réseau** soit 16,6 % du linéaire total (pourcentage d'entretien contractuel du délégataire de 18 %).

Il y a donc eu 9,6 km non réalisés en 2012. Ce manque est comblé par l'avance équivalente prise en 2010 et 2011.

Hydrocurage curatif de 462 branchements (partie publique) (434 en 2011) et 229 désobstructions de réseaux (256 en 2011).

↳ **Inspection télévisée de 14,91 km de réseau.**

Le pourcentage contractuel à réaliser par le délégataire est de 2 % soit 13,68 km auxquels il faut ajouter 0,35 km non réalisé en 2011 soit 14,03 km à faire en 2012.

Il y aura donc 0,88 km à déduire sur le linéaire contractuel 2013.

Inspection télévisée de 8,97 km sur réseaux neufs.

↳ Près de **1 000 branchements contrôlés** dont 726 à la demande de notaires dans le cadre de la vente d'immeubles.

7- Développement Durable

Le service assainissement contribue au quotidien aux actions de développement durable grâce au traitement efficace des eaux usées du territoire permettant ainsi la protection de la salubrité publique, l'environnement, la qualité des eaux notamment pour la conchyliculture, la baignade... Nous améliorons les conditions de vie de nos habitants en optimisant la qualité du service rendu, en modernisant et réhabilitant nos ouvrages et nos réseaux ou en créant de nouveaux équipements... De nombreux chantiers sont lancés chaque année participant à l'activité économique des entreprises spécialisées.

Focus sur quelques actions :

↳ **L'exploitation du système d'assainissement de la CARA avec son délégataire, la Compagnie des Eaux de Royan, bénéficie de la triple certification Qualité Sécurité Environnement (ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001), délivrée par AFAQ-AFNOR Certification.**

↳ **Avec le double objectif de réduire les rejets d'eaux traitées dans le milieu naturel et faire baisser la consommation en eau potable des Golfs situés sur le territoire de la CARA, un partenariat a été établi afin de les arroser avec les eaux traitées issues de 2 STEP dans le respect de la réglementation et dans d'excellentes conditions sanitaires.**

Sont concernées les Stations d'Épuration de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes-La Palmyre d'un côté et de l'autre les Golfs de ces même villes.

Ainsi, le Golf de Saint-Palais-sur-Mer a utilisé 151 508 m³ d'eau traitée en 2012 pour l'arrosage de ses pelouses et celui des Mathes-La Palmyre 150 911 m³.

Cela représente donc une économie d'eau potable de 302 419 m³ soit la consommation annuelle de plus de 5 500 habitants.

Le tarif de cette vente d'eaux traitées par nos STEP aux Golfs est de 0,0279 € HT/m³ en 2012.

Depuis 2008 (année de mise en service de la STEP des MATHES), c'est plus de 1,5 millions de m³ d'eau qui ont été utilisés ce qui représente l'économie de l'équivalent de plus de 7 millions de baignoires ou de 600 piscines olympiques.



↳ **Le service participe à l'activité économique et notamment à l'économie locale par les nombreux chantiers réalisés chaque année.**

En 2012 ce sont 50 marchés qui ont été notifiés à 19 entreprises pour un montant total de plus de 4,2 millions € HT.

Il y a eu **22 marchés concernant des maîtrises d'œuvre** qui ont été attribués à 5 entreprises différentes. 95 % des marchés ont été passés avec des entreprises de la région Poitou-Charentes.

Il y a eu **28 marchés concernant des travaux** qui ont été attribués à 14 entreprises différentes. 71 % des marchés ont été passés avec des entreprises de Charente-Maritime.

Le marché le moins important avait un montant de 2 870 € HT alors que le plus important a été de 450 992 € HT.

↳ **La CARA dispose de 10 lagunes assurant le traitement dans des grands bassins des eaux usées des communes rurales.**

Ces lieux sont des zones privilégiées pour la faune et la flore et on y retrouve notamment des grenouilles, des papillons, des libellules et de nombreuses espèces d'oiseaux.

Afin de favoriser ce développement et permettre la nidification des oiseaux, la CARA et son délégataire la CER ont décidé de ne pas faucher l'herbe aux abords des lagunes lors de cette période. La 1^{ère} tonte n'intervient que fin mai permettant la préservation des jeunes qui viennent de naître.

C'est ainsi que l'on peut observer des canards, des tadornes et diverses espèces d'oiseaux sur nos lagunes avec de nombreuses naissances chaque année.



↳ **Des économies de carburant sont réalisées en rationalisant au mieux les déplacements**

Par exemple le SPANC regroupe les diagnostics à réaliser dans une même rue, un même secteur...

B) Assainissement Non Collectif

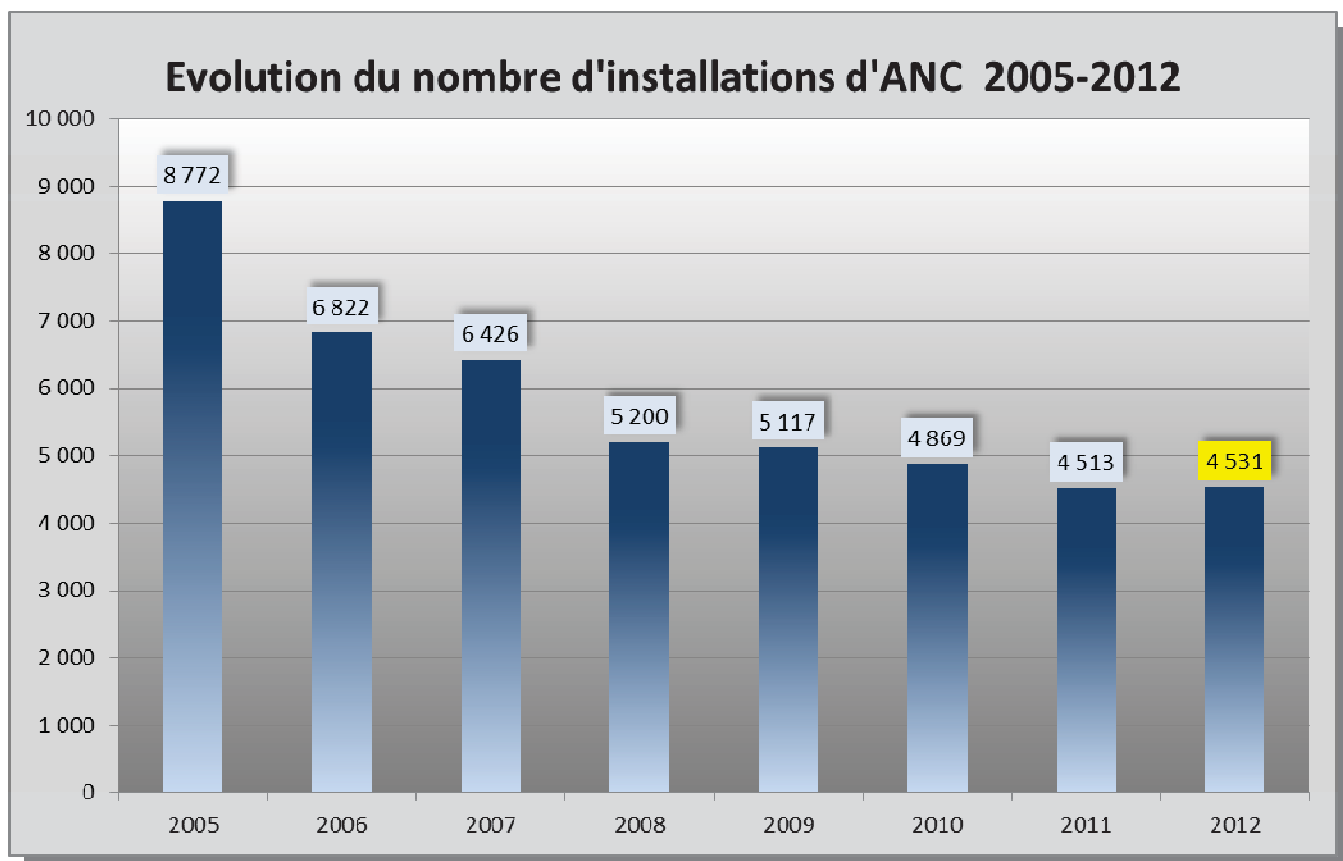
4 531 dispositifs d'ANC existants

1- Nombre d'habitations en ANC

Lorsque la parcelle n'est pas desservie par le réseau public d'assainissement, l'habitation doit être équipée d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif « ANC » en bon état de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente le nombre d'ANC sur le territoire de la CARA. Cependant, pour les communes signalées d'un *, qui n'ont pas encore été diagnostiquées, il s'agit d'une estimation.

Commune	Nombre d'abonnés Assainissement (AC + ANC)	Nombre d'ANC	% d'ANC
ARCES-SUR-GIRONDE	427	251	59
ARVERT	2 159	152	7
BARZAN	354	113	32
BOUTENAC-TOUVENT	144	48	33
BREUILLET	1 692	211	12
BRIE-SOUS-MORTAGNE	160	21	13
CHAILLEVETTE	921	39	4
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	461	273	59
COZES	1 253	335	27
ÉPARGNES	446	360	81
ÉTAULES	1 458	31	2
FLOIRAC	186	186	100
GRÉZAC	475	293	62
LA TREMBLADE	5 184	105	2
LE CHAY	370	125	34
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	543	5	1
LES MATHES	4 618	236	5
MÉDIS	1 551	278	18
MESCHERS-SUR-GIRONDE *	3 471	480	14
MORNAC-SUR-SEUDRE	565	30	5
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	738	185	25
ROYAN *	20 418	40	1
SAINT-AUGUSTIN	966	57	6
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE*	8 019	80	1
SAINT-PALAIS-SUR-MER*	6 320	59	1
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	40	40	100
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	1 569	82	5
SAUJON	4 469	157	4
SEMUSSAC	1 236	218	18
TALMONT-SUR-GIRONDE	148	13	9
VAUX-SUR-MER *	6 053	28	1
TOTAL CARA	76 414	4 531	6



Il est à noter que le règlement de service a été validé par le Conseil Communautaire le 5 février 2010. Il permet de définir les relations entre les usagers et le service, les droits et obligations de chacun.

2- Les contrôles réalisés en 2012

* Les installations neuves

Le service vérifie la conception et l'implantation des projets des usagers puis réalise un contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement donnant lieu à l'établissement d'une Attestation de Mise En Service (AMES).



3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2012

↳ Récapitulatif des dossiers d'ANC neufs traités en 2012 (conception, exécution)

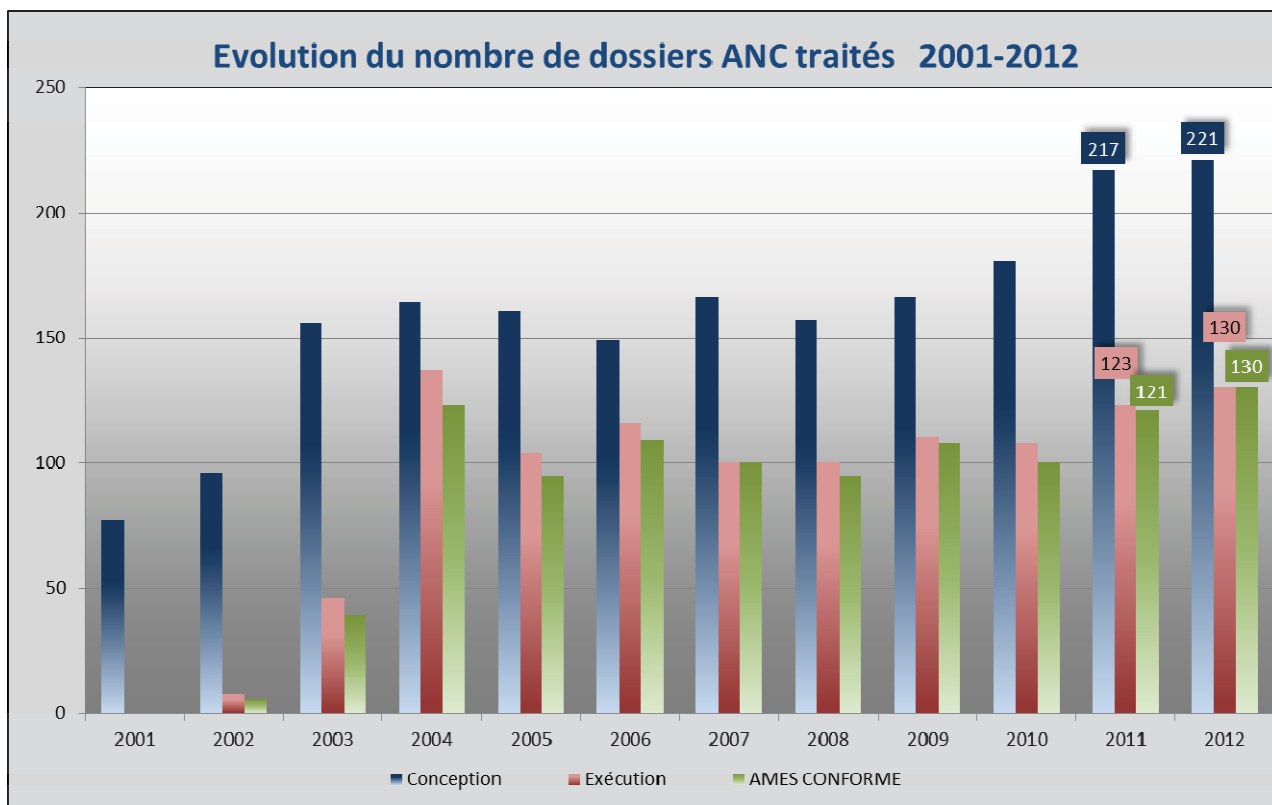
	CONCEPTION		EXECUTION				
	Nombre de dossiers reçus	Projets autorisés à être réalisés (PC obtenu ou DT ou rénovation...)	AMES EFFECTUEE DANS L'ANNEE				
			CONFORME	NON-CONFORME	Demande de contrôle après Remblaiement	TOTAL AMES	% de conformité
ARCES-SUR-GIRONDE	11	10	4			4	100
ARVERT	9	9	4			4	100
BARZAN	4	4	2			2	100
BOUTENAC-TOUVENT	1	1					
BREUILLET	9	8	11			11	100
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0	0	2			2	100
CHAILLEVETTE	4	4	3			3	100
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET	15	15	12			12	100
COZES	11	9	5			5	100
ÉPARGNES	17	16	11			11	100
ÉTAULES	2	1	2			2	100
FLOIRAC	5	5	1			1	100
GRÉZAC	16	16	17			17	100
LA TREMBLADE	7	6	2			2	100
LE CHAY	5	4	3			3	100
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	2	1					
LES MATHES	23	23	6			6	100
MÉDIS	13	12	9			9	100
MESCHERS-SUR- GIRONDE	16	14	8			8	100
MORNAC-SUR-SEUDRE	0	0					
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	13	12	4			4	100
ROYAN	2	1					
SAINT-AUGUSTIN	1	1	1			1	100
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	2	1	2			2	100
SAINT-PALAIS-SUR-MER	0	0					
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	3	3	1			1	100
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	7	6	2			2	100
SAUJON	5	5	6			6	100
SEMUSSAC	15	12	12			12	100
TALMONT-SUR-GIRONDE	0	0					
VAUX-SUR-MER	1	1					
Nouvelles communes	2	2					
TOTAL	221	202	130			130	100



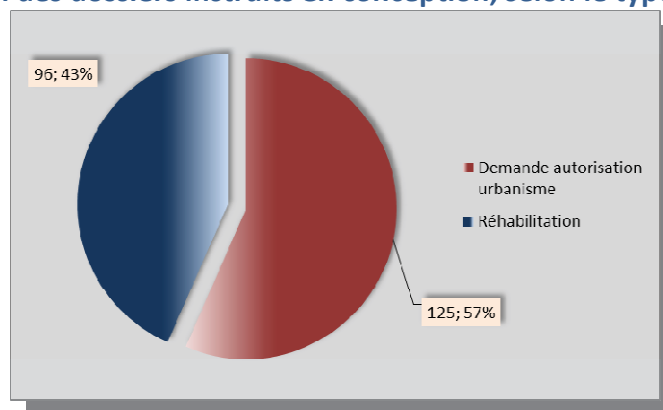
**130 installations neuves
mises en place en 2012**

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2012

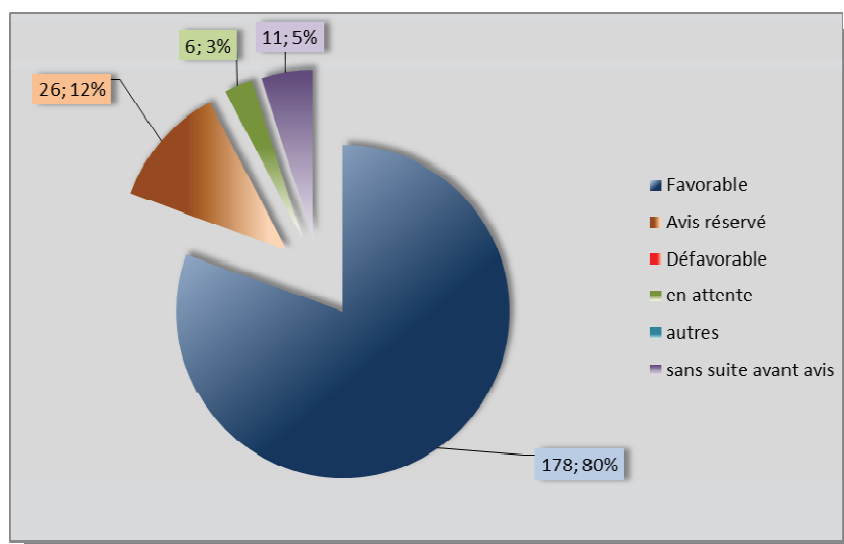
↳ Evolution du nombre de dossiers instruits entre 2001 et 2012 :



↳ Répartition des dossiers instruits en conception, selon le type de demande :

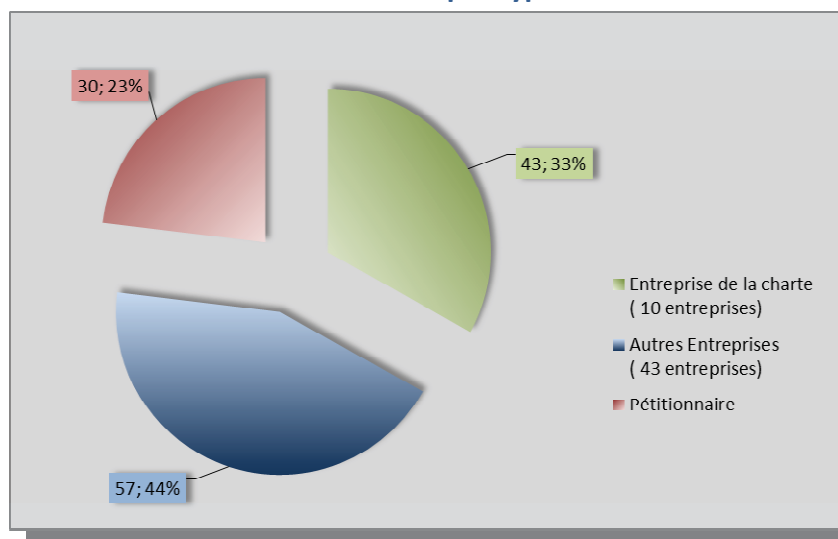


↳ Les avis émis sur les dossiers, conception :



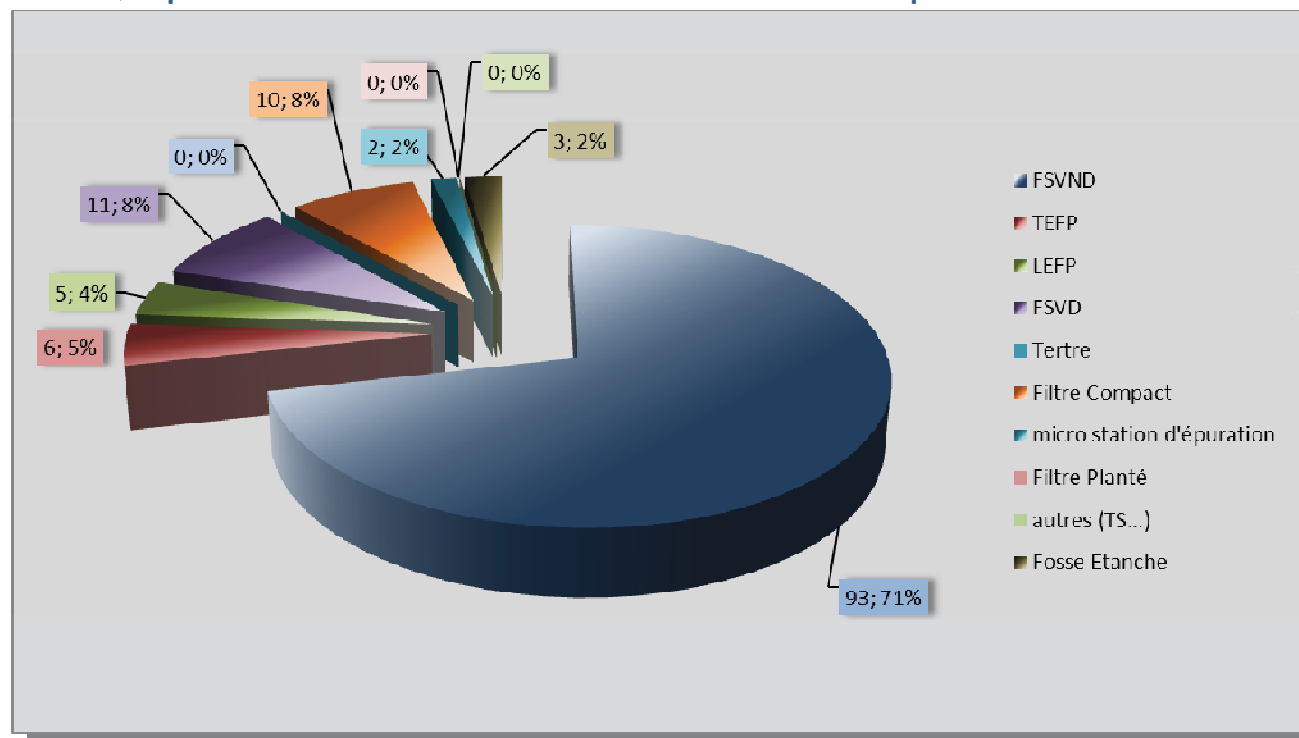
↳ Le délai d'instruction a été de 17 jours en moyenne pour l'année 2012 (délai entre l'arrivée du dossier à la CARA et l'envoi de l'avis par le SPANC ; 19 jours en 2011).

↳ Répartition chantiers contrôlés en 2012 par type d'installateur :



Une charte de qualité a été créée sur l'ensemble de la Charente-Maritime regroupant les acteurs de l'Assainissement Non Collectif (SPANC, Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB...). Une liste annuelle des entreprises sélectionnées est diffusée aux usagers, mairies, architectes... Cette charte a pour but d'améliorer la qualité des travaux, l'information des usagers...

↳ Répartition des différentes filières de traitement mises en place en 2012:



La réglementation prévoit en effet que selon le type de sol en place, l'installation n'est pas la même afin de s'adapter aux caractéristiques du sol, à son pouvoir épurateur, à sa capacité d'infiltration.... (*TEFP* : Tranchées d'Épandage à Faible Profondeur ; *LEFP* : Lit d'Épandage à Faible Profondeur ; *FSVND* : Filtre à Sable Vertical Non Drainé ; *FSVD* : Filtre à Sable Vertical Drainé...).

↳ Les réhabilitations d'installations existantes :

La réhabilitation d'une installation existante s'impose à l'utilisateur lorsque celle-ci est en mauvais état de fonctionnement pouvant engendrer des problèmes sur la salubrité publique ou la sécurité des personnes, une pollution de l'environnement... Ceci peut être le cas en l'absence de traitement complet des eaux usées, un mauvais état des ouvrages, une mauvaise infiltration des effluents dans le sol....

	Dossiers reçus Total
ARCES-SUR-GIRONDE	3
ARVERT	2
BARZAN	3
BOUTENAC-TOUVENT	0
BREUILLET	7
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0
CHAILLEVETTE	3
CHENAC-ST SEURIN D'UZET	7
COZES	4
ÉPARGNES	4
ÉTAULES	0
FLOIRAC	3
GRÉZAC	9
LA TREMBLADE	4
LE CHAY	3
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	0
LES MATHES	13
MÉDIS	7
MESCHERS-SUR-GIRONDE	6
MORNAC-SUR-SEUDRE	0
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	4
ROYAN	0
SAINT-AUGUSTIN	0
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	1
SAINT-PALAIS-SUR-MER	0
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	1
SAINT-SULPICE -DE-ROYAN	6
SAUJON	3
SEMUSSAC	3
TALMONT SUR GIRONDE	0
VAUX-SUR-MER	0
TOTAL ARA	96

* Les installations existantes

306 diagnostics d'ANC existants

Le diagnostic des installations d'assainissement existantes a été réalisé en 2012 pour l'ensemble des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement sur la commune des MATHES. De plus des diagnostics ont été effectués sur diverses communes lors des ventes d'immeubles.

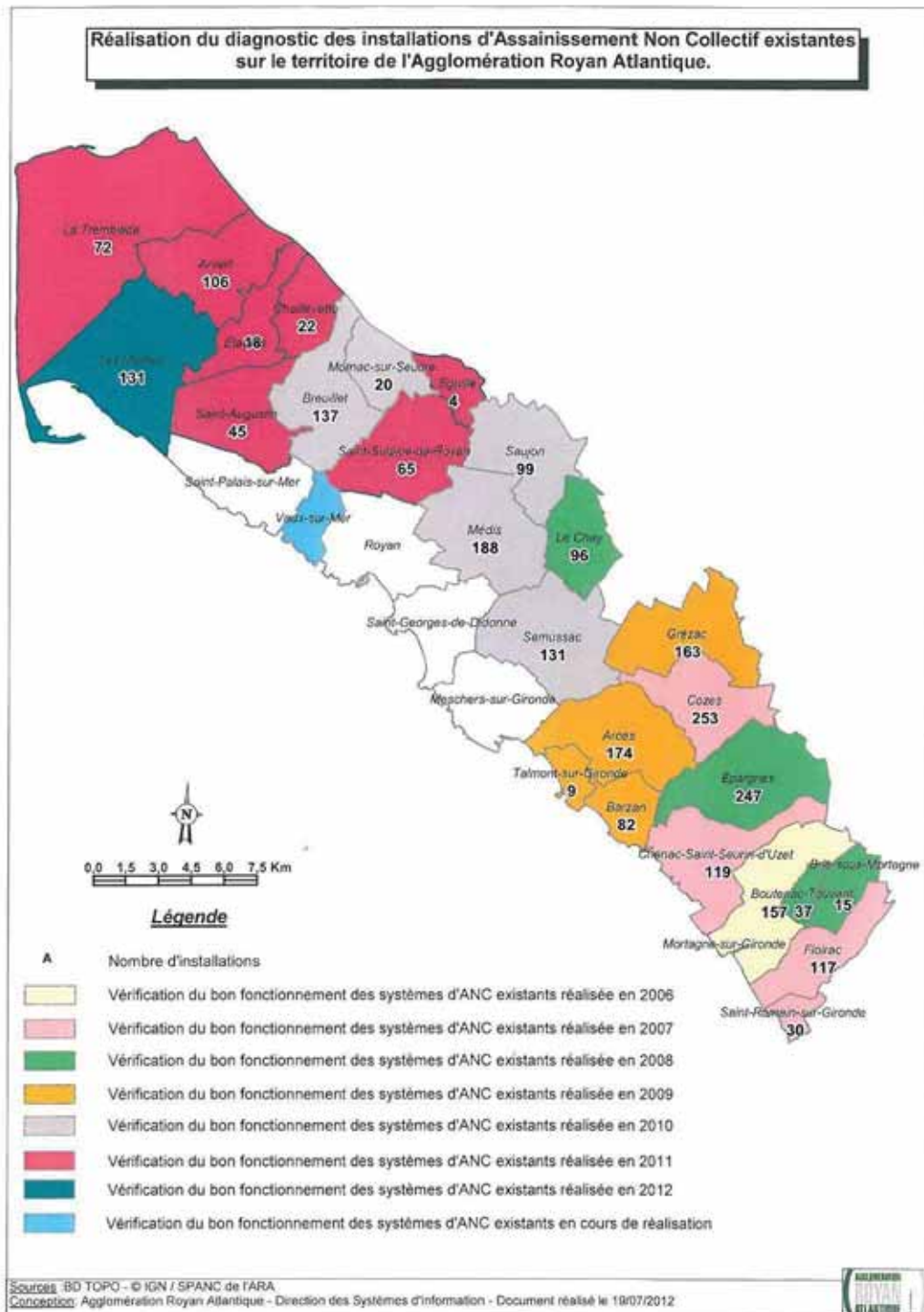
↳ Les diagnostics réalisés en 2012 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Nombre de diagnostics des dispositifs d'ANC existants réalisés
ARCES-SUR-GIRONDE	9
ARVERT	2
BARZAN	2
BOUTENAC-TOUVENT	0
BREUILLET	2
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0
CHAILLEVETTE	0
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	8
COZES	13
EPARGNES	11
ETAULES	0
FLOIRAC	2
GREZAC	1
LA TREMBLADE	80
LE CHAY	0
L'EGUILLE-SUR-SEUDRE	0
LES MATHES	142
MEDIS	5
MESCHERS-SUR-GIRONDE	9
MORNAC-SUR-SEUDRE	1
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	3
ROYAN	3
SAINT-AUGUSTIN	2
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	1
SAINT-PALAIS-SUR-MER	2
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	1
SAUJON	2
SEMUSSAC	1
TALMONT-SUR-GIRONDE	2
VAUX-SUR-MER	2
TOTAL	306

Sur les 306 diagnostics effectués, 76 l'ont été dans le cadre de ventes (93 en 2011).

Au 31 décembre 2012, il y a 26 communes pour lesquelles le diagnostic a été réalisé, soit plus de 3 800 installations vérifiées (diagnostics et contrôles du neuf) soit environ 85 % du parc estimé d'ANC.

3) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2012



A) Assainissement Collectif

2,06 € TTC / m³ en 2012 (prix du service assainissement collectif hors redevance agence de l'eau)

1- Les modalités de tarification

La rémunération de la collectivité a été fixée pour l'année 2012 par délibération votée par le Conseil Communautaire du 12 décembre 2011.

La Compagnie des Eaux de Royan est rémunérée selon les modalités du contrat d'affermage reçu en Préfecture le 29 juin 2006. La rémunération est indexée annuellement en application de la formule de variation indiquée dans le contrat d'affermage. L'évolution du prix se fait par application d'une formule d'indexation prenant en compte un gain de productivité de 1,10 % / an et les conditions de révision des tarifs prévus au chapitre IX du contrat.

La facturation auprès des clients est réalisée par la Compagnie des Eaux de Royan.

2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube**Comparaison 2011-2012**

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2012	Prix 2011	Prix 2012	Prix 2011
Partie fixe (€ HT)	53,91	51,98	65,95	65,95
Prix au m ³ (€ HT)	0,5833	0,5624	0,3420	0,335

Comparaison 2012-2013

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2013	Prix 2012	Prix 2013	Prix 2012
Partie fixe (€ HT)	55,43	53,91	65,95	65,95
Prix au m ³ (€ HT)	0,5997	0,5833	0,3480	0,3420

3- La facture d'eau

Comparaison 2011-2012 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :

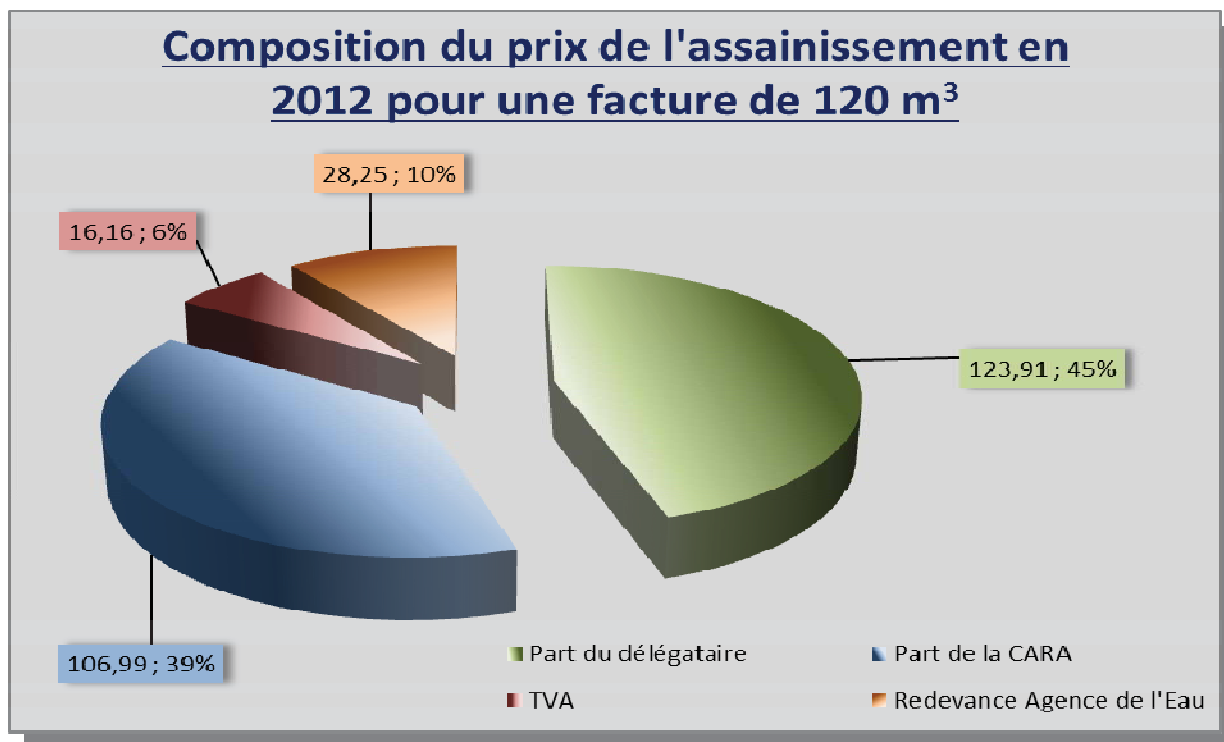
(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

Collecte et traitement des eaux usées	m ³	Prix unitaire 1 ^{er} janvier 2012 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2012 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2011 (€)	Evolution 2011 / 2012 %
Part du délégataire					
Abonnement annuel		53,91	53,91	51,98	+ 3,7
Consommation	120	0,5833	70,00	67,49	+ 3,7
Part de la collectivité					
Abonnement annuel		65,95	65,95	65,95	0
Consommation	120	0,342	41,04	40,20	+ 2,1
TVA 7 %			16,16	12,41	+ 30,2
Sous total TTC « assainissement »			247,06	238,03	+ 3,8
Soit le m³ TTC hors abonnement			0,9901	0,9468	+ 4,6
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,0588	1,9836	+ 3,8

Sur la facture reçue par les usagers il faut rajouter la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,22 € HT/m³ soit 28,248 € TTC pour 120 m³. Le montant total de la facture est donc de 275,31 € soit **2,29 € TTC/m³ en 2012**.

À noter : l'augmentation correspondant à la part collectivité pour une consommation de 120 m³ n'est que de 0,84 € entre 2011 et 2012 soit moins d'1 € annuel.

Composition du prix de l'assainissement en 2012 pour une facture de 120 m³



Comparaison 2012-2013 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

Collecte et traitement des eaux usées	m ³	Prix unitaire 1 ^{er} janvier 2013 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2013 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2012 (€)	Evolution 2012 / 2013 %
Part du délégataire					
Abonnement annuel		55,43	55,43	53,91	+ 2,8
Consommation	120	0,5997	71,96	70	+ 2,8
Part de la collectivité					
Abonnement annuel		65,95	65,95	65,95	0
Consommation	120	0,3480	41,76	41,04	+ 1,8
TVA 7 %			16,46	16,16	+ 1,9
Sous total TTC « assainissement »			251,56	247,06	+ 1,8
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,0140	0,9901	+ 2,4
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,0963	2,0588	+ 1,8

Sur la facture reçue par les usagers il faut rajouter la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,225 € HT/m³ soit 28,89 € TTC pour 120 m³. Le montant total de la facture est donc de 280,45 € soit **2,34 € TTC/m³ en 2013**.

À noter : l'augmentation correspondant à la part collectivité pour une consommation de 120 m³ n'est que de 0,72 € entre 2012 et 2013 soit moins d'1 € annuel.

4- Les autres recettes d'exploitation

Traitement des matières de vidange :

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2012	Prix 2011	Prix 2012	Prix 2011
Prix au m ³	6,63	6,44	0,985	0,964

Prix total 2012 : 7,615 € HT

5- Synthèse des recettes d'exploitation 2012

* Les recettes

↳ Surtaxe Assainissement :	6 293 752 €
↳ Participation au raccordement à l'égout :	887 550 €
↳ Matières de vidanges :	10 031 €
↳ Primes pour épuration :	360 650 €
↳ Recettes diverses :	15 360 €
↳ Total :	7 567 343 €

* La dette

↳ Montant des annuités payées (capital remboursé) :	945 519 €
↳ Durée d'extinction de la dette :	0,43 an (0,76 an en 2011)

↳ **Encours de la dette au 31 décembre 2011 : 3 861 632 €**
(rappel au 31 décembre 2010 : 4 836 276 €)

6- Dégrèvements sur factures suite à des fuites

Dans le cas d'une fuite d'eau après compteur, la CARA peut accorder, sous réserve de remplir les conditions prévues (réparation de la fuite...), un dégrèvement sur la partie assainissement de la facture d'eau.

En 2012, il y a eu 87 132 m³ concernés (99 000 m³ en 2011) soit près de 30 000 € HT accordés aux différents usagers ayant subi une fuite d'eau et donc une surconsommation d'eau (291 dossiers traités).

B) Assainissement Non Collectif

1- La tarification

Deux redevances ont été instituées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Les montants de ces redevances ont été fixés par délibération votée par le Conseil Communautaire le 12 décembre 2011 à savoir :

- **90 € pour le contrôle des installations neuves** (redevance due après la mise en service de l'installation).

- **50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes** (une redevance par installation).

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

2- Les recettes d'exploitation

Pour l'année 2012, **les recettes d'exploitation ont été de 59 030 €** (70 872 € en 2011).
(12 150 € pour le contrôle du neuf, 14 900 € pour le diagnostic de fonctionnement, 31 980 € de subvention de l'Agence de l'Eau).

5) LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable.

A) Assainissement Collectif

Code de l'indicateur	Indicateurs Descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	154 548	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2 937 T MS	En Tonnes de Matières Sèches	9 893 Tonnes de boues
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,34	Prix en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit 2013 (redevance Agence de l'Eau incluse)	
Code de l'indicateur	Indicateur de Performance	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		Nombre d'abonnés desservis / Nombre potentiel de la zone assainissement collectif. Le nombre d'abonnés potentiels est trop estimatif. L'indicateur n'est pas calculé.	
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0		
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers		Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	

5) LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Code de l'indicateur	Indicateur de Performance	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7,91	Points du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an.	72 points
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	3,4 %	Linéaire renouvelé les 5 dernières années / Linéaire de réseau total	31 km de réhabilitation de réseau (programmations de travaux 2008 à 2012)
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		Information donnée par les services de police de l'eau	Inconnue
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		Pas de points de rejet sur le réseau	
P256.2	Durée d'extinction de la dette	0,43 an		
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,60 %		
P258.1	Taux de réclamations	0,39 / 1000 abonnés		

B) Assainissement Non Collectif

Code de l'indicateur	Indicateurs Descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'Assainissement Non Collectif	9 742	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement.
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	110		
Code de l'indicateur	Indicateur de Performance	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif		L'ensemble des communes de la CARA n'ayant pas fait l'objet du diagnostic, cet indicateur n'est pas renseigné.	

↳ Parution de nombreux articles dans CARA'MAG' :

La station d'épuration de St-Pierre-sur-Mer est un développement important et la compétence environnementale de la CARA

Une station d'épuration (STEP) : comment ça fonctionne ?

Étape 1 : Dégrillage - extraction des objets volumineux (papiers, plastiques...) par un passage sur des grilles.

Étape 2 : Première décantation - étape où les eaux passent dans un bassin où l'on permet de capter la pollution solide.

Étape 3 : Adosion - utilisation de bactéries (microbes) pour réguler la pollution dissoute et épurer l'eau. L'activité des bactéries nécessite un apport d'oxygène par soufflage de l'air dans les bassins.

Étape 4 : Clarification - c'est une deuxième décantation dans un nouveau bassin. Les bactéries restantes se déposent au fond du bassin et sont évacuées. Ce sont les boues résiduaires.

Étape 5 : Traitement des boues - Les boues résiduaires sont des déchets et se font déshydrater, chauffées et utilisées comme amendement en agriculture (leur qualité le permet).

Étape 6 : Dessablage - enlèvement des sables et graviers qui sont déposés en fond de bassin.

Étape 7 : Désinfection - les résidus de hydrocarbures plus légers que l'eau restent en surface et sont évacués.

Étape 8 : Biofiltration - Station à boues en matières granulaires, suite d'une injection d'air pour faire les bactéries sur ce matériau. Élimination des polluants biodegradables dans les boues.

Étape 9 : Purification - les eaux sont traitées par leur purification s'effectue par un passage sous un réacteur ultra-sonic.

Étape 10 : Contrôle et rejet dans le milieu - les eaux sont contrôlées au laboratoire puis réintroduites dans le mer à marée descendante.

Eaux épurées réintroduites dans la nature

CARA'MAG' - Printemps 2012 17

La CARA, une aggro H₂O

Fas de doute ! La Communauté d'Agglomération Ruyon Atlantique est un territoire d'eau ! Ici, l'estuaire de la Gironde et l'Atlantique se rencontrent, se mêlent. Au nord-est, c'est l'estuaire de la Seudre qui coule. Hautes falaises calcaires, plages côtières, marais doux et salés forment un ensemble environnemental complexe et original, une terre où s'épanouissent une flore et une faune variées et où les activités humaines sont indissociablement liées à l'eau (tourisme balnéaire, conchyliculture et agriculture). L'eau, source de la vie, prend donc tout son sens ici ! Mémoire, elle reste une ressource fragile. Cette notion, la CARA l'a intégrée depuis longtemps et en fait un des axes essentiels de sa politique en faveur du Développement Durable. Ressource déterminante dans la quotidien des habitants, l'eau fait l'objet de toutes les attentions notamment dans son traitement, assuré par la CARA. Mieux et mieux apparaitissent les enjeux techniques pour le grand public. Les questions d'épuration, d'assainissement ou bien encore d'évacuation sont stratégiques et constituent un enjeu majeur pour une Agglomération comme la nôtre.

Une population en très forte croissance

Notre territoire compte 75 000 habitants et voit ce chiffre multiplier par six (x6), soit 450 000 personnes. Cet afflux humain lié au tourisme balnéaire impose une logistique spécifique en termes d'approvisionnement en eau potable puis de collecte et de traitement des eaux usées.

Préserver la qualité de l'eau des différents milieux aquatiques

Dans l'estuaire de la Seudre et la base de Borne-Arès se sont développés des activités conchylicoles. Des générations d'hommes ont travaillé dans les marais, ont ouvert des vasières à l'épave. Aujourd'hui, tout proche, les rivières gèrent l'eau de l'Atlantique. La qualité des eaux de ces différents milieux aquatiques conditionne la viabilité du territoire de la CARA.

L'augmentation de la population en été et la protection de notre environnement impliquent un surdimensionnement des équipements (parfois surdimensionnés) et l'utilisation de techniques de traitement différentes selon les charges saisonnières de pollution à traiter. La sensibilité et la diversité des milieux nécessitent également des équipements spécifiques particulièrement performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale.

L'assainissement des eaux usées : les chiffres clés

- 827 km de canalisations
- 346 points de rejets
- Plus de 93 % des habitations raccordées au réseau d'assainissement
- Plus de 69 000 abonnés au réseau d'assainissement
- Capacité épuratoire des équipements : 323 375 EH (Equivalent Habitant)
- Plus de 6 millions de m³ d'eau usées évacués par l'ensemble de nos ouvrages

CARA'MAG' - Printemps 2012 18

CARA'MAG' – Printemps 2012

Le SPANC
Service Public d'Assainissement Non Collectif

Il est nécessaire de développer les eaux usées (eau de cuisine, bain de toilette, etc.) qui nous produisent tous, sans être traités dans le milieu naturel. D'importants efforts sont consentis par la Communauté d'Agglomération Ruyon Atlantique pour réaliser un traitement collectif des eaux usées par l'intermédiaire de nos stations d'épuration. Cependant, pour toutes les habitations raccordées au réseau public d'assainissement, il est nécessaire d'installer des équipements, souvent F.N. sur nos territoires, ne sont pas raccordés au réseau. Elles doivent obligatoirement être équipées d'une installation d'assainissement Non Collectif (ANC) en bon état de fonctionnement et conformément aux normes, afin de ne pas porter atteinte à la salubrité publique et à notre bel environnement. L'Assainissement Non Collectif (ANC) est une technique d'épuration à part entière qui est très adaptée pour les zones de faible urbanisation. Par Assainissement Non Collectif, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration puis l'élimination des eaux usées des habitations non raccordées au réseau d'assainissement. Ces dispositifs d'ANC doivent être conçus, installés et entretenus de manière à ne pas constituer de risque de contamination du sol, de pollution des eaux, notamment celles polluant en vue de la consommation humaine ou devant être évacuées (piscines, baignades, baignoires, etc.).

La CARA a créé son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en janvier 2011.

Équipement indispensable NON COLLECTIF

Les eaux usées

Quelles que soient les zones de production, elles ne sont pas évacuées dans les égouts. Elles sont traitées séparément (ANC...)

Le prétraitement

Avant d'être envoyées dans les fosses, les eaux usées doivent être prétraitées. Les particules solides et les graisses sont retenues. Elles sont collectées et envoyées au traitement des eaux usées.

Les fosses

Les fosses sont des bacs en béton ou en plastique, qui permettent de stocker les eaux usées avant leur évacuation dans le milieu naturel.

Le prétraitement et la dispersion des eaux

Il est essentiel de bien traiter les eaux usées avant leur évacuation dans le milieu naturel. Les particules solides et les graisses sont retenues. Elles sont collectées et envoyées au traitement des eaux usées.

CARA'MAG' - Printemps 2012 19

Le Service Eau R

Journée Mondiale de l'Eau 2012

Une journée mondiale pour célébrer l'eau. Avec 70 milliards de personnes sur la planète, l'eau est un enjeu majeur de développement durable. L'ONU a déclaré le 22 mars "Journée Mondiale de l'Eau".

La Seudre, l'eau et l'économie

Le territoire de la Seudre est un territoire d'eau. L'eau est une ressource précieuse et essentielle pour le développement durable. La Seudre est un territoire d'eau. L'eau est une ressource précieuse et essentielle pour le développement durable.

Les enjeux de traitement

Le traitement des eaux usées est un enjeu majeur de développement durable. La Seudre est un territoire d'eau. L'eau est une ressource précieuse et essentielle pour le développement durable.

CARA'MAG' - Printemps 2012 19

Retour en images... à la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer

10

CARA'MAG n°4 (pages 28 à 35) présentait le principe même des travaux envisagés à la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer. Ne devaient pointer sur 3 points :

- à l'entrée de la station, désinfection de l'air issu du bâtiment où s'effectuent les premiers traitements des eaux usées, prétraitements (page 28) ;

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

CARA 'MAG' - ÉTÉ 2012

Assainissement collectif : des chantiers à foison

Après la trêve de la saison estivale, les travaux en matière d'assainissement ont repris avec l'ATEX, réhabilitation ou extension des réseaux, construction de nouveaux équipements... Une quinzaine de chantiers sont en cours sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Noyon-Athies (CAN). Spécifiquement à l'entretien des services rendus à la population, à la protection de l'environnement et de la salubrité publique, ils représentent une activité économique non négligeable pour les entreprises. Rencontre avec Martial de Villafane, Vice-président de la CAN en charge de l'assainissement, pour un tour d'horizon sur ces nombreux projets.

CARA'MAG : Une quinzaine de chantiers ont démarré depuis le mois de septembre dernier. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Martial de Villafane : Il est vrai que ces derniers mois, pas une semaine ne passe sans que nous ne fassions un appel d'offres pour la réalisation de chantiers d'assainissement. Traditionnellement, la CAN a programmé de nombreux travaux chaque année. Toutefois, nous constatons un léger retard dû, fait notamment de projets prioritaires tels que les travaux de désinfection à la Station d'Épuration (STEP) de Saint-Palais-sur-Mer. Par conséquent, certains chantiers, pourtant programmés, n'avaient pas été mis en œuvre. C'est en 2012, à partir de septembre, qu'est parti le démarrage de tous les chantiers de service assainissement et de démarrage d'une vingtaine de chantiers. Ces derniers nous permettent de remplacer des équipements défectueux ou d'en compléter, de réaliser une série d'équipements et généralement une activité économique et sociale importantes.

Glossaire :

Assainissement des eaux usées : ensemble des moyens permettant de collecter le ruissellement et de l'évacuer dans les réseaux de collecte.

Assainissement Collectif (AC) : les eaux usées d'un bâtiment, d'un étage, d'une rue, d'un collectif, transportées par les égouts vers une unité de traitement (Station d'Épuration des STEP) locale, ou vers une station de traitement central.

2011, en chiffres...

8,7 millions de m³ d'eau usée traités quotidiennement

10 218 tonnes de bio-gaz produites

48 tonnes égales

Bilan financier 2011

Prévisionnel des Travaux en 2011 : 3 720 790 € HT

Prévisionnel des Travaux en 2012 : 4 795 875 € HT

Pour en savoir plus, consultez le Rapport d'activité 2011 sur notre site internet : www.agglo-noyon.fr

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

VE DGG COMMUNES

CARA'MAG : Quelle est la situation de l'assainissement sur le territoire de la CAN ?

Martial de Villafane : L'assainissement n'est jamais été l'élément fort de la CAN. Dès la création du SIVOM, l'assainissement n'est resté que une réponse efficace à la protection des zones sensibles (sanctuaires, agricoles, etc.) surtout pour la zone de production. Plus à l'est, nous avons jugé le territoire de Saint-Palais-sur-Mer, agglomération avec l'assainissement collectif dans les communes qui en étaient dépourvues. Aujourd'hui, 84 % des segments du territoire sont desservis par un réseau de collecte d'eau usées. Bien sûr, des efforts doivent encore être faits, notamment sur les nouvelles zones urbanisées. La CAU a financé la construction de maisons individuelles sur des terrains de petite taille, sur lesquels parfois il est compliqué de mettre en place un assainissement non collectif. Lorsque des conditions techniques et environnementales sont réunies, des études sont menées pour un éventuel passage à l'assainissement collectif.

CARA'MAG : Quels sont les projets à venir en matière d'assainissement collectif ?

Martial de Villafane : En 2013, nous prévoyons à la création du schéma directeur d'assainissement pour un mise en application sur les 20 ans à venir ou plus. Cette réflexion prendra en compte de nouveaux enjeux tels que l'intégration de trois nouvelles communes dans la CAN (voir notre dossier presse). Elle impliquera également une vision globale des réseaux et amènera à réaliser prochainement d'une station d'épuration existante ou collective d'un nouveau équipement... Sur le terrain, l'année 2012 sera également marquée par le mise en œuvre de projets tels que : mise en service d'une petite station sur le terrain de Magny-la-Fosse, construction d'une unité de traitement de la STEP d'assainissement dans le hameau de Jennes (Chaux), travaux de restauration des réseaux existants dans de nombreuses communes de la CAN, création de réseaux à Agny (Noyon-sur-Seine), etc.

Un été serene

Cette année encore, les 2 Stations d'Épuration (STEP) du territoire ont assuré leur dimensionnement avec tout à été conçu pour faire face à l'augmentation inéluctable du nombre d'habitants durant la saison estivale. Afin d'éviter, le STEP de Saint-Étienne-de-Blainville a été équipé en traitement de 4 000 m³ de bio-gaz. Aujourd'hui, il est équipé de 2000 m³ de bio-gaz. Le STEP de Saint-Palais-sur-Mer est équipé de 1000 m³ de bio-gaz. Au total, le territoire a été équipé avec un maximum de 5 000 m³ de bio-gaz pour un 1 m³ de bio-gaz par habitant et une charge hydraulique de 50 % et une charge organique de 60 %. Au total, le territoire a été équipé avec un maximum de 5 000 m³ de bio-gaz pour un 1 m³ de bio-gaz par habitant et une charge hydraulique de 50 % et une charge organique maximum de 60 %.

Rappel

Le réseau d'assainissement collectif est formé de 901 km de canalisations.

54 % des habitations du territoire sont desservies par le réseau public d'assainissement soit 70 423 abonnés.

Le traitement des eaux usées est effectué par :

- 8 Stations d'Épuration (STEP) ;
- 2 usines sans collecteurs ;
- 10 lagunes ;
- 1 STEP filaire plants de roseaux ;

À savoir

La 20^{ème} commune à avoir bénéficié d'une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) a été la commune de Saint-Palais-sur-Mer le 1^{er} juillet 2012. Cette commune a bénéficié de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et participera de tous les projets de travaux d'entretien, de maintenance, de renouvellement et de mise en service de réseaux publics de collecte et de traitement de l'assainissement, réalisés conjointement à la commune et à la CAN.

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

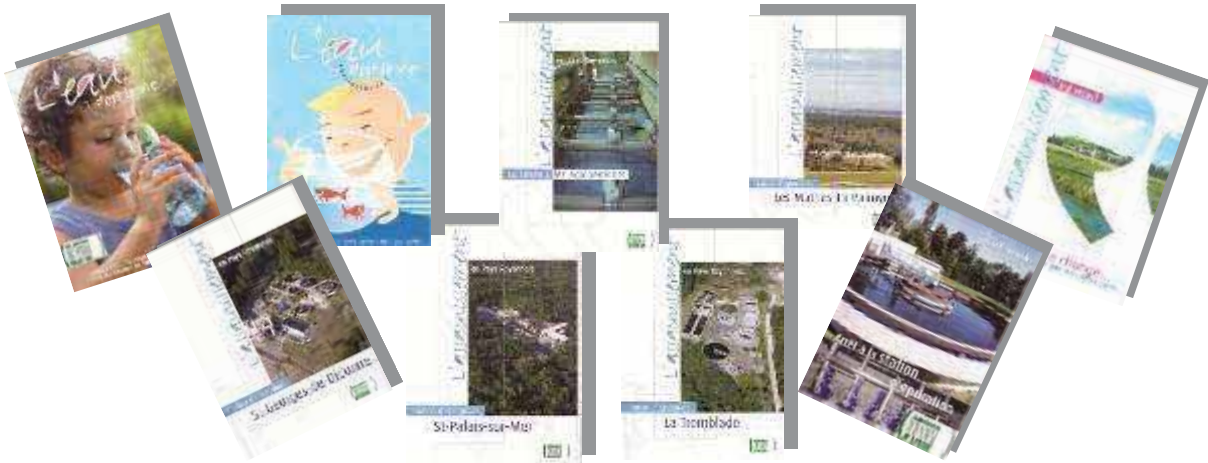
CARA 'MAG' - HIVER 2012/2013

↳ **Participation à la journée Portes Ouvertes de la CARA dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, les 4 et 5 avril 2012.**

Présentation du traitement des eaux usées et notamment l'Assainissement Non Collectif, grâce à une maquette, auprès d'enfants de centres de loisirs et visite de la nouvelle STEP de COZES.

↳ **Mise à disposition du public de plusieurs dépliants :**

- présentation des équipements d'épuration de la CARA, réseau et STEP
- « arrêt à la station d'épuration »
- « l'eau c'est la vie »
- « Assainissement Individuel, la loi a changé...ce que vous devez savoir »



↳ **Un espace d'exposition dédié à l'eau et à l'assainissement** est présent dans le bâtiment de la CARA (vitrine, présentoirs...).

↳ **Campagne de communication dans le cadre du diagnostic des installations d'ANC existantes (Les Mathes).**

↳ Différentes **visites de la Station d'Épuration de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE** ont été effectuées auprès de scolaires.

Accueil et information des usagers :

* **Agglomération Royan Atlantique Service Assainissement** – 107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex – Tél : **05.46.22.19.20.**

Tél Assainissement Collectif : 05.46.39.64.00.

Tél Service Public Assainissement Non Collectif : 05.46.39.64.04.

Accueil dans les locaux et téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

* **Compagnie des Eaux de Royan** – 13 rue Paul-Émile Victor – 17640 VAUX-SUR-MER

Tél : 05.81.31.85.01.

Service d'astreinte téléphonique 7j/7 et 24h/24 pour toutes les urgences **Tél : 05.81.91.35.02.**

* Assainissement Collectif :

↳ Révision du schéma directeur d'assainissement et du zonage assainissement Collectif/Assainissement Non Collectif (avec les 3 nouvelles communes).

↳ Amélioration des unités de traitement avec notamment une étude pour lutter contre les odeurs à la STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE.

↳ Mise en place du réseau public d'assainissement et d'une unité de traitement sur la commune de FLOIRAC pour le secteur de « Fiolle ».

↳ Poursuite des recherches de solutions alternatives au rejet en mer des eaux traitées de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER. La réutilisation des eaux traitées sera renforcée notamment avec l'irrigation de golfs qui est déjà mise en place.

↳ Mise en place du réseau public d'assainissement et d'une unité de traitement sur la commune de COZES, hameau de « Javrezac ».

↳ Poursuite de la lutte contre les odeurs tant sur les réseaux que sur les unités d'épuration

↳ Poursuite des campagnes de détection des entrées d'eaux parasites dans le réseau (tests à la fumée, contrôle des branchements...).

↳ Poursuite des extensions et des réhabilitations de réseaux.

↳ Poursuite de la mise en place de la télésurveillance sur les postes de refoulement. Il est notamment prévu que tous les postes de SAUJON soient télésurveillés.

↳ **Mise en place d'un hydrocurage préventif des réseaux situés à proximité des plages de Meschers-sur-Gironde-, Saint-Georges-de-Didonne, Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer et La Tremblade/Ronce –Les-Bains.**

Ces interventions font suites aux conclusions des profils de vulnérabilité des plages réalisés par la CARA.

Elles seront effectuées tous les ans avant la saison.

10 km de réseaux sont concernés (0.1 km à Meschers-sur-Gironde ; 2,3 km à Saint-Georges-de-Didonne ; 3,2 km à Royan ; 0,8 km à Vaux-sur-Mer ; 2,9 km à Saint-Palais-sur-Mer et 0,9 km à La Tremblade/Ronce-les-Bains)

↳ **Programmations annuelles des travaux :**

• **Programmation 2012**, adoptée par délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2011 :

- collecte (<i>extension ou création de l'assainissement sur 8 communes</i>) :	822 275 € HT
- réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration :	3 974 600 € HT
TOTAL 2012 :	4 796 875 € HT

• **Programmation 2013**, adoptée par délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2012 :

- collecte (<i>extension ou création de l'assainissement sur 6 communes</i>) :	935 000 € HT
- réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration :	1 579 600 € HT
TOTAL 2013 :	2 514 600 € HT

★ **Assainissement Non Collectif :**

↳ **Poursuite des missions du SPANC avec notamment le diagnostic des installations d'ANC existantes**, avec pour l'année 2013, les communes de MESCHERS-SUR-GIRONDE, ROYAN, SAINT-PALAIS-SUR-MER, SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE et VAUX-SUR-MER.

↳ **Définition de la fréquence des vérifications périodiques de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes.** Celle-ci ne pourra excéder 10 ans conformément à la réglementation.

L'Agglomération Royan Atlantique est compétente en matière d'assainissement sur les 31 communes qui la composent. Ce service a en charge à la fois l'assainissement collectif et l'Assainissement non Collectif.

Assainissement Collectif :

La gestion du réseau public d'assainissement et des ouvrages d'épuration a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan.

Le réseau d'assainissement est formé par 909 km de canalisations. Il y a 363 postes de refoulement.

Le traitement des eaux usées ainsi collectées est effectué par 5 stations d'épuration, 2 unités semi-collectives et 10 lagunes. Seules 2 communes ne disposent pas en 2012 de l'assainissement collectif (Floirac et Saint-Romain-sur-Gironde).

La capacité épuratoire totale est de 323 975 Equivalents Habitants.

94 % des habitations du Pays Royannais sont raccordées au réseau soit 71 883 abonnés.

Il y a eu **6 421 973 m³ d'eaux usées épurées** par les différentes unités de traitement.

9 893 tonnes de boues ont été valorisées par épandage agricole (2 937 TMS).

Le prix du service est fixé par le contrat d'affermage pour la part du délégataire soit 53,91 € HT / an pour la partie fixe et 0,5833 € HT / m³. La **part de la collectivité** est fixée par délibération du Conseil Communautaire et représente **65,95 € HT / an en partie fixe et à 0,342 € HT / m³**. Soit **un prix total assainissement pour 120 m³ de 275,31 € TTC** (agence de l'eau incluse) et de **2,29 € TTC / m³**.

Assainissement Non Collectif :

Le Service Public Assainissement Non Collectif a vérifié, en 2012, le respect de la réglementation pour 221 projets et a **contrôlé la bonne exécution des travaux de 130 installations neuves.**

D'autre part, le **bon fonctionnement de 306 installations existantes a été vérifié** (diagnostic sur toute la commune des Mathes et ponctuellement sur d'autres communes pour des rendez-vous qui avez été mis en attente par exemple). **76 l'ont été dans le cadre de la vente d'une habitation.**

Ces services donnent lieu à **des redevances d'un montant de 90 € pour le contrôle du neuf et de 50 € pour le diagnostic de l'existant.**

Avenir :

Le service va poursuivre ses travaux d'extension et de réhabilitation du réseau public d'assainissement, la lutte contre les odeurs et les entrées d'eaux parasites dans le réseau ainsi que l'amélioration des équipements existants.

Les diagnostics des ANC existants seront poursuivis et la périodicité des futurs passages sera définie.

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
Note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne



Edition 2013 - Chiffres 2012

REDEVANCES - AIDES: l'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

➤ POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). **Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.**

➤ COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.
- Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.
- Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

- Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES ?

En 2012, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 252 millions d'euros dont 213 en provenance des factures d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2012 ?



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2012 ?





Exemples d'actions aidées en 2012 par l'agence de l'eau dans le bassin Adour-Garonne

Pour dépolluer les eaux

- 7 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes, dont 2 supérieures à 10 000 équivalent habitants.

Pour préserver les ressources en eau potable

- La définition des aires d'alimentation des 66 captages stratégiques du SDAGE est achevée : les plans d'actions territoriaux les concernant sont en cours de réalisation ou de définition.
- Sur le 9e programme, l'Agence aura financé 10 322 ha de mesures agroenvironnementales et 7164 ha en conversion à l'agriculture biologique.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 7025 kilomètres de berges de cours d'eau restaurées ou entretenues.
- 17 910 hectares de surfaces de zones humides protégées.
- 29 ouvrages rendus franchissables par les poissons (*continuité écologique*).
- 71 % du bassin couvert par des SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*).

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 74 aides pour des actions de réduction des usages non agricoles de produits phytosanitaires avec les collectivités.
- 73 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales.

Pour la gestion solidaire des eaux

- A l'international, 53 opérations engagées dans une dizaine de pays du sud en voie de développement.
- Sur le bassin, 552 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales.

Pour la protection du littoral

- 100% de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

Indicateurs de bassin spécifiques

- 6,2 M€ pour la mise à disposition de 85 Mm³ depuis les ouvrages existants en majorité à vocation hydroélectrique, au titre du soutien d'étiage.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1800 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin
Adour-Garonne

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
31078 Toulouse cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28



l'agence de l'eau Adour-Garonne

**La carte d'identité
du bassin Adour-Garonne**

Un cinquième du territoire français

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20 % de l'Auvergne, 18 % de la région Languedoc, 40 % du et 50 % de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural :
sur les 6 917 communes,
1 453 seulement ont de plus de 400 habitants,
et 35 plus de 20 000 habitants,
ces dernières rassemblant 28% de la population

Pour en savoir plus : www.eau-adour-garonne.fr

Conception et réalisation : département communication AERM et AENG
10 avril 2013 - agence de l'eau Adour-Garonne // Crédits photos : agence de l'eau - localia - istocphoto - P. Birtler - J. Aubert - R. Estrade - C. Siméon

Changeons de point de vue sur l'eau !

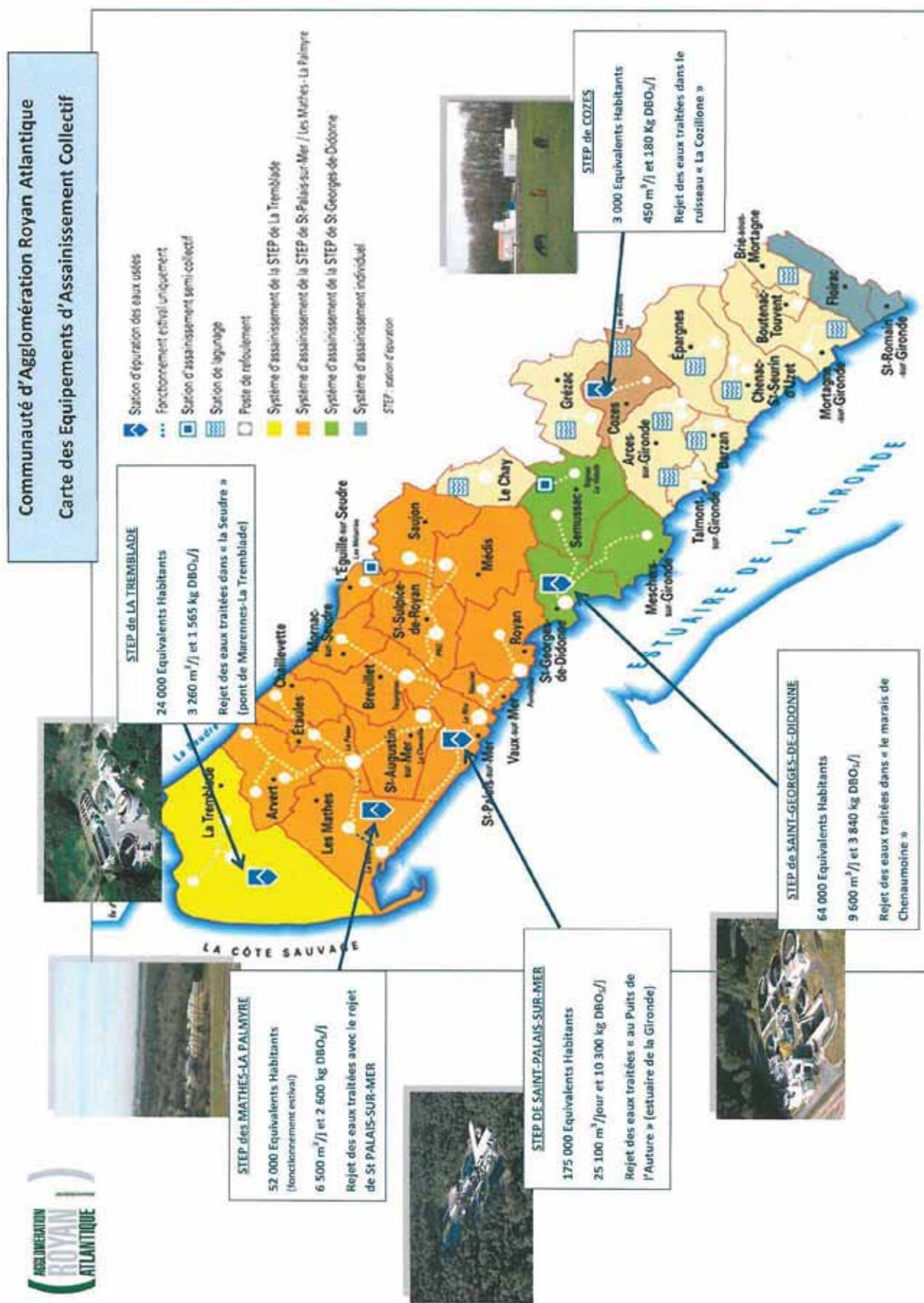


Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau, Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

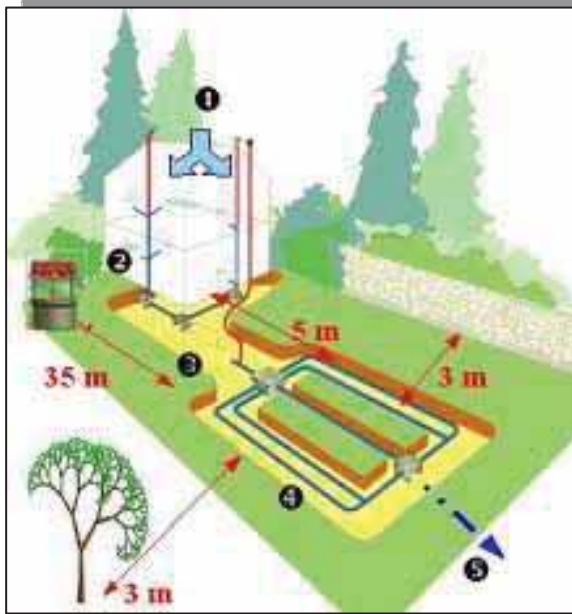
Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**







ANNEXE 3: IMPLANTATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DIVERS EXEMPLES D'INSTALLATIONS



↳ Capacité Epuratoire totale :

- **323 975 Equivalents Habitants**

↳ Les ouvrages :

Ouvrages de traitement	Capacité Epuratoire (en Equivalents Habitants)	Volume d'eaux usées traitées en 2012 (en m ³)
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER	175 000	4 650 741
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	64 000	799 880
STEP des MATHES-LA PALMYRE	52 000 (fonctionnement estival)	258 846
STEP de LA TREMBLADE	24 000	408 366
STEP de COZES	3 000	70 338
STEP de SEMUSSAC-Puyrenaud	350	28 266
STEP de l'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE-Les Métairies	25	1 400
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	500	17 063
Lagune de BARZAN	500	17 796
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	700	18 347
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	600	35 919
Lagune de COZES-Les Bretons	50	
Lagune d'ÉPARGNES	250	8 775
Lagune de GRÉZAC	500	16 133
Lagune de LE CHAY	500	16 895
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 500	43 234
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	500	7 084

↳ Les réseaux :

- **29 communes** équipées d'un réseau public d'assainissement
- **909 km de réseau** dont 684 km en gravitaire et 225 km en refoulement
- **363 postes de refoulement** (173 sont télésurveillés et 32 sont équipés d'un groupe électrogène de secours)
- **5 bassins de stockage**
- **32 unités de lutte contre les odeurs**

↳ Les abonnés du service assainissement collectif :

- **71 883 abonnés soit plus de 94 % des habitations** de l'Agglomération Royan Atlantique

↳ Volume total d'Eaux Usées épurées :

- **6 421 973 m³**

↳ Volume total d'Eaux Usées facturés aux abonnés :

- **5 347 315 m³**

↳ Quantité de boues produites par les différents ouvrages :

- **9 893 Tonnes (2 937 Tonnes de matières sèches).**
- Les boues sont valorisées par épandage agricole avec 60 agriculteurs associés.

↳ Prix de l'assainissement collectif :

- **2,0588 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (abonnement compris mais hors redevance agence de l'eau)
- 2,29 € TTC/m³ pour une facture de 120 m³ (redevance agence de l'eau comprise).

↳ Les usagers du SPANC « Service Public d'Assainissement Non Collectif » :

- **4 531 dispositifs d'Assainissement Non Collectif** sont présents sur le territoire communautaire soit **environ 6 % des habitations.**
- **130 nouvelles installations mises en service** et contrôlées en 2012
- **306 installations existantes diagnostiquées en 2012**